

Présentation critique des propositions de l'UMP

- Jeunesse
- Éducation
- Recherche/ Enseignement Supérieur
- Un volet économique et financier incohérent et coûteux
- Emploi et rapports sociaux dans l'entreprise
- Services publics
- Santé
- Précarité/pauvreté
- Retraites
- Personnes handicapées
- Europe
- Environnement/Développement durable
- Agriculture
- Transports
- Institutions
- Justice
- Logement
- Culture/Communication
- Sécurité
- Sports
- Femmes
- Ville
- Outre-Mer
- Questions LGBT
- Immigration

Présentation critique des propositions de l'UMP

Les propositions de l'UMP, adoptées à l'occasion, d'un débat vif, qui veulent mêler les thèmes empruntés à différentes logiques politiques, avec même des emprunts à notre propre projet, approfondissent, en fait, la politique libérale mise en œuvre depuis maintenant 5 ans.

Cette logique libérale au plan économique et social ne s'exprime pas de manière ouverte, elle se dissimule derrière la formule du libre « choix » individuel, ou de l'hymne récurrent au « mérite » individuel, présenté comme clé de toutes les réussites, et la réponse à toutes les frustrations.

Ainsi, le projet de l'UMP ne s'attaque pas directement à la retraite à 60 ans, ni au système par répartition, mais propose la possibilité de partir en retraite selon un libre choix individuel fictif. De la même manière, ce projet ne prévoit pas l'abrogation de la durée légale hebdomadaire du travail à 35 heures mais la possibilité pour chacun de travailler plus pour gagner plus. Nous sommes dans une attitude de contournement. Ainsi, au mépris de la réalité, le salarié et le futur retraité échapperaient à toute organisation sociale collective, à tout lien de subordination vis à vis de l'employeur pour devenir des usagers/particuliers, placés devant des choix libres et en apesanteur sociale ! Sur le plan de l'éducation, le projet UMP se réclame largement de l'autonomie et là encore du libre choix des parents, pour justifier par exemple, non la réforme, mais la fin de la carte scolaire. Le service public, quant à lui, est plébiscité, mais avec toujours moins de moyens, moins de personnels, et dans un périmètre sans cesse plus contesté par une société de marché, présentée comme celle du libre choix.

La notion de libre choix renvoie à une démarche individualiste, récusant finalement l'implication collective, niant les rapports de force entre les groupes sociaux qui font une bonne part de la vie sociale.

La rhétorique utilisée se fonde également sur le principe du mérite. L'UMP se garde bien d'en définir les contours, les critères, de préciser qui en fixe les règles et comment. Ce discours vise concrètement là encore à nier toutes les logiques de solidarité, et les mécanismes collectifs. Chacun, selon ce discours, est seul responsable de ses échecs et de ses réussites.

Pour l'UMP, il faut rompre avec l'égalitarisme dans une société où pourtant les inégalités croissent visiblement, en termes de répartition de pouvoir, de revenus et de concentration de patrimoine. Cette mise en cause permet de justifier un certain nombre de mesures franchement injustes et connotées idéologiquement et socialement : nouvelle diminution de l'impôt sur le revenu, altération profonde des droits de succession, facilitation de transmissions de patrimoine défiscalisation des emplois familiaux de l'impôt sur le revenu, érosion de l'ISF, contrariant ainsi concrètement toute référence formelle à l'égalité des chances, et forgeant les traits d'une société de rentiers. L'hymne au travail, brandi comme un étendard, ne parvient pas à dissimuler une faiblesse concrète pour la rente, et les situations acquises,.

Nous touchons là à l'un des principaux ressorts de la démarche de l'UMP. Celle-ci ne prend pas en compte concrètement ce qu'elle dit parfois dans son discours, la dégradation de la situation sociale de notre société, l'extension de la précarité, le recul préoccupant du droit à la santé pour tous, le retour de la grande pauvreté, la réalité des travailleurs pauvres, une certaine forme de dislocation de notre société. L'acceptation revendiquée d'une société cloisonnée fait craindre une dilution de tous les ressorts d'une volonté de vivre ensemble, de se projeter collectivement dans l'avenir. La

« France d'après », proposée par l'UMP n'a pas d'avenir en commun ; le modèle préconisé ne repose plus sur les solidarités mais sur le cloisonnement de fait, laissant miroiter à quelques individus « résistants » une perspective d'ascension sociale..

L'hymne au « travail » masque la volonté d'altérer encore davantage le droit du travail et le droit des salariés à travers l'instauration d'un contrat unique qui se rapprocherait davantage du CNE que du CDI. Il s'agit là de donner satisfaction à une revendication récurrente du MEDEF qui aurait de surcroît pour conséquence d'altérer la négociation sociale déjà bien affaiblie, dans l'immense majorité des entreprises.

Il permet également d'attaquer obliquement les 35 heures alors que le résultat principal de la politique menée par l'UMP depuis près de 5 ans conduit à la réduction de fait de la durée du travail à travers le développement des temps partiels subis, de l'intérim, des CDD. L'hymne au travail néglige en réalité tous les éléments d'une reconnaissance du monde du travail.

Les mesures de type volontariste qui parsèment ici ou là le texte (taxe sur les produits venant des pays pollueurs, part des marchés publics réservés aux PME, droits opposables pour la garde d'enfants et l'accès des handicapés aux services publics, allègements de charges limitées pour les entreprises qui malgré de bons résultats n'augmentent pas les salaires) sont isolées dans des chapitres qui relèvent d'une logique d'ensemble libérale et manquent souvent de précisions et de tout calendrier, sans parler du financement. Les manques du projet de l'UMP concernant la politique économique dans son ensemble et la politique industrielle sont également parlant. Il n'y a pas de « rupture » plus nette avec le gaullisme !

L'UMP se ménage également à travers ses propositions, des rapprochements potentiels avec l'extrême droite et ses thèmes traditionnels ; d'une part, au niveau des principes : référence explicite à la tendance au déclin du pays-quelle contestation du bilan de la législature en cours !-, utilisation de toutes les peurs, économiques, sociales, sécuritaires, pour suggérer la défiance et le repli, démarche de culpabilisation implicite des exclus et des défavorisés ; d'autre part, même dans les mesures concrètes, avec, par exemple, l'exonération de la résidence principale du calcul de l'ISF, le libre choix pour la retraite, la diminution de l'impôt sur le revenu et du nombre d'agents publics, l'instauration d'une franchise annuelle sur la consommation de soins pour tous les assurés sociaux.

Le pauvre est par excellence suspecté plus ou moins implicitement de tricher avec les revenus de solidarité ou d'assistance ; il est toujours responsable de sa situation faute de volonté ou de mérite personnel. Le même traitement s'applique pour les immigrés.

Enfin, le discours institutionnel mis en exergue par l'UMP apparaît être surtout un positionnement tactique permettant de provoquer le Président de la République et de conforter un espace public à bon compte au détriment des chiraquiens. Les modernisations proposées de notre fonctionnement politique ne touchent pas à l'essentiel. Elles ont tendance à conforter une logique présidentialiste très éloignée des évolutions attendues par une démocratie qui pourtant ne connaît plus les mêmes aspirations qu'à la fin des années 50. Elles sont en outre dépourvues de toute analyse critique de fond, de la crise de la représentation politique et des pratiques politiques actuelles, alors que les pratiques du RPR hier, de l'UMP aujourd'hui ont largement contribué à la crise politique, et au développement d'un sentiment de suspicion vis à vis de la représentation politique.

Ce programme de l'UMP s'inspire largement du discours « de la réforme » cher à Edouard Balladur. Il ne propose pas de réelle « rupture » sinon tactique avec Jacques Chirac, et surtout avec

les socialistes...., mais la poursuite, sans équivoque, d'une politique à dominante libérale, et qui aurait sans doute pour condition de mise en œuvre une pratique autoritaire. Ce projet reste, en effet, très silencieux sur tous les nouvelles conquêtes démocratiques à accomplir, sur tous les nouveaux espaces de libertés collectives à construire. En outre la démocratie sociale demeure totalement absente des préoccupations de l'UMP, qui préfère avancer, souvent masquée mais toujours efficacement, sur le terrain de la précarisation. Visiblement, le citoyen, dans la vie politique comme dans la vie sociale, n'est pas au cœur de la démarche d'une formation politique, qui marque, sur ce point clef, ainsi, sa fidélité à ses devancières, l'UNR, l'UDR, puis le RPR.

Les propositions de l'UMP pour les jeunes : cynisme et démagogie au programme.

1. L'UMP se moque du monde

Confiance en l'avenir, espérance, autonomie... on se pour se rendre compte que l'on ne rêve pas en lisant le projet de l'UMP en ce qui concerne les jeunes. Le parti de Nicolas Sarkozy ne manque pas d'aplomb : il feint de montrer qu'il a compris les aspirations des 15-30 ans. Paroles, paroles, paroles, les actes sont différents. Depuis 2002, c'est une guerre à la jeunesse qu'ont mené les gouvernements successifs : contrat première embauche, loi fillon sur l'éducation, harcèlement policier dans les quartiers, apprentissage à 14 ans, travail de nuit dès 15 ans, destruction méthodique des systèmes de protection sociale... la liste est longue et loin d'être exhaustive. Confrontée à une jeune génération qui à bien des égards vit déjà moins bien que celle de ses parents, la droite a fait un choix : celui de la mettre au pas.

L'UMP, à travers sa politique en direction de la jeunesse, n'a cessé de tirer sur deux grosses ficelles pour ce faire.

La première, dont Nicolas Sarkozy s'est fait un fonds de commerce, c'est l'assimilation jeune=délinquant. Racaille, karcher, loi de prévention de la délinquance... fidèle à sa logique du « tous contre tous », le ministre de l'Intérieur n'a eu de cesse de dresser la société contre sa jeunesse. Les jeunes ont un faible poids électoral, le Président du conseil général des Hauts de Seine, n'a pas résisté à la tentation d'en faire des boucs émissaires qu'il a utilisé à l'envi. Stigmatisés, les jeunes sont devenus des présumés coupables permanents. Le statut pénal des mineurs compte ainsi de moins en moins de différences avec celui des majeurs. Les jeunes ont été les cobayes privilégiés du populisme pénal de Nicolas Sarkozy.

La seconde ficelle, c'est celle de considérer systématiquement dans les politiques publiques la jeunesse comme une charge. Recherche, éducation, subventions aux associations : les moyens alloués aux outils politiques qui permettent de préparer l'avenir d'une génération ont connu une saignée d'un ampleur inégalée. C'est en matière d'emploi des jeunes que le sommet a été atteint : CIVIS, contrat jeune en entreprise, exonérations diverses et variées, les gouvernements Villepin et Raffarin ont eu pour unique politique que d'alléger le prétendu « boulet » que représente un jeune dans une entreprise. Le CPE a incarné cette logique jusqu'à la caricature, et nombreux étaient ceux qui à droite, pour le défendre, mettaient en avant le fait que la menace permanente du licenciement allait enfin obliger les jeunes, forcément tire-aux-flancs, à travailler durement. A cela s'ajoute le mépris réel de la question des stagiaires. Bref, dans la pratique, les jeunes ont été considérés par la droite au mieux comme des fardeaux, au pire comme des variables d'ajustement du marché du travail.

L'UMP n'est donc pas crédible quand elle affirme à travers son projet 2007-2012 vouloir œuvrer pour les jeunes. C'est une grossière manœuvre électoraliste. La meilleure preuve en est la référence à de multiples reprises dans le texte aux « jeunes qui s'expatrient » : le parti de Sarkozy se montre beaucoup plus soucieux des jeunes travaillant dans la finance à Londres constituant leur clientèle électorale que de la majorité des jeunes confrontés à la précarité et aux problèmes de logement ou aux discriminations.

La place donnée à la jeune génération en termes de responsabilité est bien entendue passée sous silence.

C'est donc un projet marqué par la démagogie et le cynisme que propose l'UMP.

2. Irresponsabilité dans tous les domaines : des mesures inefficaces et néfastes.

Les mesures proposées par l'UMP dans son projet risquent au mieux d'être inefficaces, au pire d'aggraver la situation. En raison de la situation préoccupante des jeunes dans notre pays, l'inefficacité est coupable, c'est une irresponsabilité majeure au regard de la cohésion sociale et générationnelle de notre pays.

Logement : l'UMP propose de supprimer la caution et les deux mois de loyers obligatoires pour signer un bail, en échange d'une garantie contre les risques de loyer pour les propriétaires. Cela ne changera rien à la crise du logement des jeunes (dont 300 000 sont obligés de rester chez leurs parents, à défaut de trouver un logement autonome) : en dépit de ce dispositif, les bailleurs préféreront toujours d'autres locataires à des jeunes souvent confrontés à la précarité.

Emploi, précarité : l'UMP propose un contrat de travail unique à droit progressif. Bienvenue dans la précarité pour tous ! Non seulement l'expérience du CNE a démontré que la vulnérabilisation des salariés ne fait pas baisser le chômage, mais en l'absence de dispositif d'insertion et d'accompagnement des jeunes à leur entrée sur le marché du travail, la précarité et le chômage des jeunes ne sont pas prêts de baisser.

Education : l'UMP veut mettre en place un marché scolaire et organiser la liberté du renard dans le poulailler. Au-delà du retour aux « bonnes vieilles méthodes pédagogiques » qui ont fait leurs preuves... en terme de sélection sociale, le parti de Sarkozy propose d'autonomiser tous les établissements scolaires de la maternelle à l'université, en dépit de son attachement proclamé pour l'égalité des chances, c'est une ségrégation sociale et territoriale généralisée qui est ici au cœur du projet éducatif.

Autonomie : tout droit tirée du projet des socialistes, la proposition de contrat d'autonomie est massacrée et plagiée par l'UMP. Derrière un emballage qui ressemble à l'allocation d'autonomie et d'entrée dans la vie active se cache la simple mise en place d'un prêt à taux zéro, ce qui est problématique dans la mesure où empiriquement ce genre de prêt (même à taux zéro) décourage les jeunes issus des milieux populaires à poursuivre des études étant donné leur taux d'échec plus élevé au cours de ces mêmes études (et donc un risque accru de difficultés de remboursement de ce type de prêt). On différerait ainsi les inégalités dans le temps tout en les renforçant... à moins qu'il ne s'agisse de se donner bonne conscience pour supprimer les aides et autres bourses destinées aux jeunes.

Si l'on ajoute que pour l'UMP les problèmes des jeunes banlieues – on n'ose croire qu'il s'agit de la réponse aux émeutes de novembre 2005 - se régleront avec la mise en place du CV anonyme et la création de quelques zones franches supplémentaires, alors que c'est à l'ensemble des questions sociales, générationnelles et de discrimination concentrées dans les quartiers qu'il faut s'attaquer, on a le tableau complet d'un projet pour la jeunesse qui accentuera les inégalités et écartera durablement les jeunes du progrès social.

L'aspiration au changement est forte chez les jeunes. Une chose est sûre, ce n'est pas dans le projet de l'UMP pour 2007 qu'elle trouvera un débouché politique.

Les propositions de l'UMP sur l'Education

L'UMP a compris que la question de l'école serait un enjeu déterminant pour 2007. Aussi le discours de Sarkozy à Angers était-il particulièrement orienté en direction des enseignants, où il utilise à la fois le langage flatteur et nostalgique des « hussards noirs » de la République tout en promouvant et détaillant, ce qui est le contraire d'une école républicaine.

Trois aspects du programme de l'UMP peuvent être retenus.

1- Le discours traditionnel de la droite.

Il se retrouve dans beaucoup de points de ces trois textes.

- Une demande supplémentaire d'autonomie des établissements qui aboutira à une concurrence entre établissements.
- Suppression de la sectorisation de façon progressive, recrutement par les établissements d'élèves en dehors de leur secteur scolaire, droit pour les familles de retirer leur enfant si un établissement ne leur convient pas et de l'inscrire dans un autre établissement de leur choix.
- Individualisation de plus en plus grande des parcours « rompre avec l'organisation uniforme des cycles » Derrière cette proposition se cache deux choses :
 - La fin du collège unique. Certes tous les collèges ne sont pas uniformes mais l'objectif d'un « socle commun » doit être maintenu car la sélection précoce se fait toujours au détriment des CSP défavorisées.
 - L'orientation précoce dès l'âge de 14 ans.
- La possibilité pour le privé de se développer et de s'implanter plus facilement en particulier dans les quartiers populaires.
Cette proposition constitue une atteinte grave à l'école publique laïque car elle conduira inévitablement à sa paupérisation.
- Une dénonciation de la loi d'orientation de 1989 et de la politique des ZEP.

2- Des aspects plus nouveaux à caractère très libéral.

- La réaffirmation très forte de la liberté pédagogique ce qui va à l'encontre des positions actuelles du gouvernement (cf. : la polémique sur la méthode de lecture globale).
- La possibilité de payer aux enseignants de nombreuses heures supplémentaires en fonction des études surveillées ou dirigées qu'ils effectueront.
- La suppression des IUFM.

- La reconnaissance de la formation des enseignants à Bac+5. Aujourd'hui les deux années de formation à l'IUFM ne sont pas prises en compte et les enseignants français sont rémunérés à Bac+3 contrairement à la plupart des pays européens. Cette revendication de rémunération à Bac+5 est très forte de la part des syndicats.
- La rémunération au mérite, nettement moins populaire chez les enseignants, sans que soit précisé comment établir ce mérite.
- La proposition d'un « contrat d'autonomie étudiant », dont la définition reste très floue, jointe à celle de défiscaliser les revenus du travail étudiant, proposition aberrante, très peu d'étudiants sont assujettis à l'impôt sur le revenu, et le travail étudiant est la première cause d'interruption ou d'échec des études.

3- L'ambiguïté du discours.

Certains aspects des propositions de Sarkozy, particulièrement son discours d'Angers, utilisent le vocabulaire de gauche dans ce domaine, voire reprennent certains axes de notre projet et pillent certaines de ses propositions.

- a. L'utilisation d'un vocabulaire de gauche. Nombreuses sont les formules grandiloquentes en ce sens. Plus précisément l'utilisation du terme « culture commune » très connoté FSU est un signe en direction de cette fédération.
- b. La reprise de certains de nos combats : développement du sport et de l'enseignement artistique.
- c. Le prolongement des actions que nous avons conduites : création de l'Université des métiers qui prolonge le lycée des métiers.
- d. Le pillage de nos propositions comme par exemple la possibilité pour 5% des meilleurs élèves de lycée d'intégrer une classe prépa.

Il faut donc dénoncer la supercherie du double langage qui sous couvert de redonner l'égalité des chances propose au contraire une école à deux vitesses qui permet seulement aux enfants des familles les plus favorisées socialement et culturellement de réussir. Ces propositions sont conformes à une vision libérale de la société et donc de l'école.

Deux propositions peuvent être immédiatement dénoncées :

Le renforcement de l'école privée et son développement dans les quartiers populaires ce qui constitue une grave atteinte à l'école publique et laïque. L'accentuation du consumérisme scolaire conduira inévitablement à la ghettoïsation et à l'affaiblissement de l'école publique.

La rémunération des professeurs au mérite. En fonction de quels critères peut-on évaluer le mérite des enseignants compte tenu du caractère très hétérogène de ce métier.

Sources :
-Le devoir de réussite. Convention UMP – 22/02/2006
-Programme de l'UMP – Contrat de législature 2007-2012
-Discours de Nicolas Sarkozy – Angers 01/12/2006

Les propositions UMP pour la Recherche et l'Enseignement supérieur

L'UMP estime indispensable, un effort en faveur de la recherche et de la formation supérieure. Elle constate l'important retard accumulé par notre pays, au regard des grandes puissances économiques mondiales actuelles, Etats-Unis et Japon, mais aussi émergentes, Brésil et Inde. Elle omet de rappeler qu'une grande partie de ce retard provient **de choix politiques et budgétaires malthusiens** imposés depuis le début de l'actuelle législature. Remise en cause strictement idéologique du plan Jospin, coupes budgétaires de plus de 500 millions d'euros, gel des emplois scientifiques publics à l'orée du papy boom, ont marqué les trois premières années du quinquennat, au point de générer un puissant mouvement de contestation mais aussi de proposition, dans la communauté scientifique et dans l'opinion au printemps 2004.

La politique de recherche et de formation supérieure, conduite depuis 5 ans, **compromet les ressorts de la recherche fondamentale**, altère l'attractivité des carrières scientifiques hexagonales, affaiblit les laboratoires et les organismes publics de recherche, renforce une forme de paupérisation de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, la pénurie de chercheurs, d'ingénieurs, d'enseignants conjuguant formation et recherche, est patente.

Les propositions de l'UMP, derrière les incantations convenues, ne sont guère plus rassurantes. Elles s'inscrivent en effet, dans l'esprit du « pacte pour la recherche » adopté par la seule UMP, en 2005, et rejeté par l'essentiel du monde scientifique.

Ainsi elles confortent **une forme de dirigisme étatique** au sein de la recherche publique, sans répondre sérieusement à la question majeure des moyens humains et financiers. Elles négligent le problème de la désaffection rampante pour les métiers et les carrières scientifiques et l'hémorragie des talents vers d'autres continents. Elles privilégient l'innovation privée et de court terme, au détriment de la recherche fondamentale et multidisciplinaire, le crédit d'impôt coûteux, dépourvu d'évaluation réelle, au détriment de l'effort pluriannuel et assumé. Elles mésestiment l'ampleur du rattrapage à conduire, dans le domaine des emplois scientifiques de haut niveau, en outre, ces propositions ne répondent pas à la crise de la précarisation et de la contractualisation. Or la recherche, sur la base d'une évolution rigoureuse, a besoin de temps et de sérénité.

.../...

.../...

Pour l'enseignement supérieur, l'UMP rêve d'autonomie et de régionalisation. Elle poursuit ainsi, un objectif recherché de longue date, depuis le projet Devaquet de sinistre mémoire. Son projet est finalement celui du RPR, d'il y a 20 ans. Il fait l'impasse sur le défi de la démocratisation de l'enseignement supérieur, ainsi que sur l'urgence de l'amélioration de la condition étudiante.

Le pari d'une société, fondée sur la connaissance partagée et donc sur l'égalité d'accès au savoir et à la connaissance n'est pas traité. L'exigence d'une formation supérieure, filière de réussite pour le plus grand nombre, et adossée à une recherche puissante, pas davantage. Il est vrai que l'UMP préfère se complaire dans un discours introductif sur le déclin, politiquement très connoté.

Propositions de l'UMP : un volet économique et financier incohérent et coûteux

L'UMP vient de présenter un chiffrage surréaliste du coût de son projet de 2007.

Dans **ce scénario idyllique**, le coût pour les finances publiques de ses principales mesures ne dépasserait pas 27 milliards d'euros d'ici 2012 et serait vertueux du triple point de vue des déficits (qui seraient diminués de quelque 1,5% du PIB en 2012), de la dette (qui serait abaissée à moins de 60% du PIB d'ici 2012) et des prélèvements fiscaux, puisque l'engagement serait pris de stabiliser voire de baisser le taux de prélèvements obligatoires sur la législature.

Ce scénario ne résiste pas à l'analyse et l'on peut s'inquiéter de voir les tenants de la « rupture » dissimuler le coût réel de leurs options et l'impasse financière dans laquelle l'application de ce programme plongerait notre pays. Le « bouclage » présenté par l'UMP n'est pas crédible pour au moins trois raisons :

1. L'évaluation des dépenses est largement sous-estimée :

Le chiffre de 27 milliards d'euros que présente **l'UMP est largement minoré par rapport à la réalité** puisqu'il ne recouvre (les experts de l'UMP le reconnaissent eux-mêmes) qu'une dizaine de mesures qualifiées d' « emblématiques » alors que le projet compte plus de 577 propositions dont un tiers au moins (180 d'entre elles) pèseraient directement sur les finances publiques..

Or dès que l'on approfondit le chiffrage, les chiffres s'alourdissent. Les experts indépendants de « l'Institut de l'Entreprise » (www.debat2007.fr), proche du patronat, viennent d'en réévaluer le coût à près de 40 milliards (39,2 milliards) sur la base des 20 premières mesures !

Pour notre part, nous estimons que le coût global du projet UMP présenterait un impact d'ici 2012 d'au moins **75 milliards d'euros en dépenses brutes et de 53 milliards d'euros en dépenses nettes**, une fois déduites les « économies » promises par l'application d'une norme de dépenses de 1,8% par an en volume sur les dépenses de l'Etat¹. **C'est près de deux fois le coût net du projet du parti socialiste, qui s'élève à 30,7 milliards d'euros.** Cela n'a rien d'étonnant : à vouloir promettre tout et son contraire, l'addition s'envole.

En dépit du brevet permanent de bonne gestion qu'elle s'octroie, l'UMP se révèle une nouvelle fois fâchée avec la macro-économie et l'équilibre des finances publiques, l'échec de la législature en cours ne l'ayant en rien rendue plus prudente pour l'avenir.

2. Ce projet triche sur son financement.

Il repose à la fois sur une croissance moyenne au moins égale à 2,25% pour la prochaine législature - ce que la droite n'a jamais réalisé depuis 20 ans, contrairement à la gauche - **et sur une très forte compression des dépenses de l'Etat et des dépenses sociales et locales.** Une réduction en contradiction avec les résultats de son action et dont le projet UMP se garde bien de livrer les modalités. Par ailleurs, la structure des prélèvements obligatoires que propose l'UMP, marquée par une très forte réduction des rendements de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle, rend difficilement imaginable qu'une croissance annuelle de 2,25% en moyenne puisse dégager beaucoup plus que 30 milliards d'euros de recettes supplémentaires sur la période.

Dès lors, et pour ne prendre qu'un seul exemple, il faudrait une compression des dépenses publiques de près de 40 milliards d'euros d'ici 2012 et d'au moins 20 milliards d'euros sur les seules dépenses de l'Etat² pour financer ce projet sans dégradation du solde³ !

¹ Alors que la progression tendancielle de ces dépenses a été de 2,2% sur la période 1996-2006.

² Si l'on prend l'hypothèse, déjà extrêmement ambitieuse, d'une économie de 20 milliards réalisables d'ici 2012 sur les administrations sociales et locales.

³ Compte tenu d'un surplus de recettes fiscales disponibles pour le financement de mesures nouvelles³ liées à la croissance (2,25% par an) de l'ordre de 30 Mds€.

Le projet UMP ne dit rien sur les postes budgétaires sur lesquels il pourrait obtenir des économies, ni sur l'objectif du nombre de suppressions d'emplois de fonctionnaires (le slogan du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a opportunément disparu ...).

Quant à la promesse de limiter la progression de dépenses publiques de 1,8% en volume sur la période, elle se révèle totalement contradictoire avec l'accumulation de dépenses nouvelles incluses dans le projet.

3. Des « dépenses d'avenir » sacrifiées sur l'autel du « moins disant fiscal ».

La présentation du projet de l'UMP est un trompe-l'œil. Selon une méthode bien rôdée et largement appliquée en 2002, le projet UMP emprunte au projet PS plusieurs de ses propositions, parfois au mot près : service civique, formation tout au long de la vie, effort sur la recherche et l'enseignement supérieur, service civique etc.

Mais ces « dépenses d'avenir », éducation, formation, recherche seraient selon toute vraisemblance une nouvelle fois victimes d'un bouclage financier improbable, le projet UMP se révélant très précis et très ambitieux sur l'augmentation des dépenses « régaliennes », le budget de la défense étant une nouvelle fois privilégié.

Si le programme de l'UMP devait être appliqué, les dépenses d'avenir seraient une nouvelle fois sacrifiées sur l'autel du « moins disant fiscal ».

Refusant de tirer les leçons d'une législature qui aura concilié injustice fiscale et inefficacité économique (la baisse de certains impôts n'ayant pas eu les effets sur la croissance par avance claironnés), l'UMP prépare un nouveau « paquet fiscal » de 13 milliards d'euros : suppression des droits de succession (évaluée à 6,3 Mds€), exonération de ISF de la résidence principale (environ 1 Mds€), convergence des taux de l'impôt sur les sociétés vers celui de la moyenne des pays de l'Union européenne (au moins 3 Mds), baisse du taux de TVA sur la restauration à 5,5% (2,5 Mds€) etc.

75 milliards de dépenses supplémentaires, 13 milliards de recettes en moins, voilà les deux termes de l'impossible équation que l'UMP veut proposer aux Français de résoudre, renouant ainsi avec la tradition chiraquienne éprouvée des promesses impossibles à tenir.

Même avec une croissance annuelle moyenne de 2,25%, le projet de l'UMP dans son ensemble n'est pas finançable en l'état. Il creuserait, toutes choses égales par ailleurs, un « trou » de l'ordre de 1,1 point de PIB en 2012 dans les comptes publics (soit environ 24 milliards d'euros⁴), conduisant à un maintien des déficits à plus de 3.4% sur l'ensemble de la législature, et engendrerait une poursuite de l'aggravation de la dette publique de 8 points supplémentaires, pour atteindre 72% en 2012.

Coût du projet UMP – Principales propositions	Coût total
Suppression des droits de succession	6,3
Augmenter l'effort de recherche de 40%	5,2
Revaloriser le minimum vieillesse (future allocation de solidarité aux personnes âgées)	5,2
Augmenter le budget de l'enseignement supérieur de 50% en cinq ans	5,0
Maintenir l'effort de défense au moins à son niveau actuel, développer une force de frappe constituée de missiles de croisière, conserver une force de dissuasion nucléaire autonome, augmenter les moyens de projection de troupes à l'étranger	4,7
Exonérer les heures supplémentaires de charges sociales et fiscales	4,6
Augmenter les moyens de l'aide publique au développement	3,2
Réserve de défense civile ; tutorat entre jeunes issus de quartiers sensibles	3,1

⁴ Compte tenu d'un niveau de PIB 2007 estimé à 1.836 milliards d'euros.

Faire converger le taux de l'impôt sur les sociétés sur celui de la moyenne des pays de l'Union européenne à 15, supprimer l'imposition forfaitaire annuelle, harmoniser l'assiette de l'IS au niveau européen, et réformer la taxe professionnelle	3,0
Société de la deuxième chance (formation continue tout au long de la vie)	2,5
TVA à 5,5% aux restaurateurs	2,5
Exonération fiscale pour le don de son temps, comparable à celle prévue pour les dons en argent.	2,0
Contrat d'autonomie avec l'Etat pour les jeunes de moins de 25 ans, permettant de bénéficier d'un prêt à taux zéro pour financer ses études ou d'une rémunération et d'un accompagnement pour chercher un emploi, remboursable	2,0
Créer l'assurance « salaire et retour à l'emploi : allocations chômage plus élevées, plus protectrices, plus incitatives au retour à l'emploi, dont la durée est adaptée à la situation de chacun devant l'emploi	1,8
Améliorer les retraites des femmes ayant cessé leur activité professionnelle pour éduquer leurs enfants	1,8
Doubler le nombre des places en IUT et licences professionnelles	1,5
Conforter le rôle de première ligne du médecin généraliste à travers l'alignement de leurs honoraires sur ceux des spécialistes	1,5
Multiplier par deux la place du sport à l'école	1,2
Créer un droit opposable à une solution de garde pour chaque jeune enfant	1,2
Instaurer la rémunération au mérite des agents publics	1,0
Soutien aux élèves dans les banlieues défavorisées	0,8
Instituer un tutorat entre les élèves issus de quartiers sensibles ou en situation difficile et des étudiants et jeunes actifs.	0,8
Aider les étudiants à avoir accès au crédit par une caution publique et créer des prêts à taux zéro, remboursables après l'entrée dans la vie active, pour permettre aux étudiants d'être autonomes.	0,8
Créer un congé parental rémunéré permettant à un proche de se consacrer pendant quelques temps à l'accompagnement d'une personne très âgée en fin de vie.	0,8
Permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de travailler plus que 35 heures pour gagner plus, exonérer de charges sociales et fiscales les heures supplémentaires ainsi effectuées comme pour les salariés du secteur privé	0,7
ISF - Pour répondre à la question des cadres moyens et supérieurs qui payent l'ISF alors qu'ils n'ont pas de fortune, explorer la piste de l'exonération de la résidence principale	0,7
Coût des 25 premières mesures	65,0
Coût des autres mesures identifiées	10,0

Les principaux engagements du projet de l'UMP, évalués à ce stade, se répartissent comme suit :

- 1. L'enseignement supérieur et la recherche : 14 milliards, dont :**
 - 5 Mds€ au titre de l'augmenter le budget de l'enseignement supérieur de 50% en cinq ans ;
 - 5,2 Mds€ au titre de l'augmentation de l'effort de recherche de 40% (sur un effort total de 15 milliards d'euros ;
 - 1,5 Mds€ au titre du doublement du nombre de places en IUT et licences professionnelles (à raison de 160.000 places supplémentaires)
- 2. La revalorisation du travail et du pouvoir d'achat : 12,6 milliards, dont :**
 - 4,6 milliards pour exonérer les heures supplémentaires de charges sociales et fiscales ;
 - 1,8 milliards pour créer, avec les partenaires sociaux, une assurance « salaire et retour à l'emploi » (allocations chômage plus élevées, plus protectrices, plus incitatives au retour à l'emploi, dont la durée est adaptée à la situation de chacun devant l'emploi...)
- 3. Le rétablissement « du lien social » et de « l'égalité des chances » : 11,8 milliards, dont :**
 - 3,1 milliards au titre de l'établissement d'un service civique ;
 - 2,5 milliards au titre de la « création d'une société de la deuxième chance » donnant à chacun la possibilité d'entreprendre ou de reprendre des études supérieures pendant sa vie professionnelle ou de changer de métier par une formation adaptée ;
 - 2 milliards pour créer un contrat d'autonomie avec l'Etat pour les jeunes de moins de 25 ans, permettant de bénéficier d'un prêt à taux zéro pour financer ses études ou d'une rémunération et d'un accompagnement pour chercher un emploi.
- 4. La politique en faveur de la famille et des personnes âgées : environ 10 milliards, dont :**
 - 5,2 Mds€ au titre de la revalorisation du minimum vieillesse (future allocation de solidarité aux personnes âgées) ;
 - 1,8 Mds€ pour améliorer les retraites des femmes ayant cessé leur activité professionnelle pour éduquer leurs enfants ;
 - 2 milliards de mesures en faveur des familles (création d'un droit opposable à une solution de garde pour chaque jeune enfant ; ; amélioration des conditions de prise en charge des personnes dépendante,...).
- 5. La défense : 4,7 milliards, au titre du maintien du niveau du budget de la défense en % PIB (1,96%) ;**
- 6. Un paquet fiscal dans la lignée de la politique menée depuis 5 ans, dont le montant minimal ressortirait à quelque 13 Mds€ supplémentaires sur la législature, dont :**
 - 6,3 Mds€ au titre de la suppression des droits de succession
 - 3 Mds€ (estimations) pour faire converger le taux de l'impôt sur les sociétés sur celui de la moyenne des pays de l'Union européenne à 15 (hypothèse de baisse du taux de 33,3% à 28% sur la législature), supprimer l'imposition forfaitaire annuelle et poursuivre la réforme de la taxe professionnelle ;
 - 2,5 Mds€ au titre de la baisse du taux de TVA sur la restauration à 5,5%
 - 1 Mds€ au moins au titre de diverses autres mesures fiscales, dont l'exonération de la résidence principale à l'ISF et un nouveau renforcement de divers crédits d'impôts (recherche, fiscalité écologique, ...).
- 7. Des mesures électoralistes dont un exemple est la charge de 1,5 Mds€ que représenterait pour la Sécurité sociale l'alignement des tarifs des généralistes sur ceux des spécialistes.**

De nombreux engagements, tels que la promotion du développement durable, la politique de l'éducation et de la prévention, ou encore l'augmentation des budgets régaliens (politique de la sécurité, justice) sont libellés de telle manière qu'un chiffre précis s'avère extrêmement difficile à réaliser.

Les propositions de l'UMP pour l'emploi et les rapports sociaux dans l'entreprise.

Sur la question salariale comme sur l'ensemble des problématiques, le projet de l'UMP érige les prétendus libre choix et récompense du mérite en véritables dogmes. Cette sacralisation de l'individualisme trouve un débouché logique en droit du travail : l'ensemble des relations sociales et de leur organisation est renvoyé à un simple face à face employeur-salarié. Le projet ne fait aucune mention des inégalités inhérentes à la relation individuelle de travail, fondement et raison d'être d'un droit du travail protecteur. Il ne dit rien du rôle et de la place des corps intermédiaires, en particulier des organisations syndicales, pour défendre les vertus de la « négociation » aux niveaux les plus décentralisés, directement entre l'employeur et le salarié.

Le droit du travail et de l'emploi n'est présenté que comme un obstacle au dynamisme économique, et une entrave à l'épanouissement et à la liberté des salariés. S'ils ne peuvent travailler plus pour gagner plus, choisir l'âge de leur départ en retraite, ou travailler le dimanche, c'est à cause des lois socialistes. En définitive, il n'y a plus de rapport de force entre groupes sociaux, et ne restent que des individus égaux et libres qui doivent pouvoir contracter librement sans aucun cadre normatif.

Cette orientation ressort très clairement de trois des grandes orientations du projet UMP sur la question salariale.

- **L'éloge de la proximité, alpha et oméga du dialogue social**

« C'est à l'échelon des entreprises qu'un dialogue social équilibré pourra organiser au mieux la vie des salariés dans l'entreprise. Nous pensons en effet que ce sont les salariés eux-mêmes, dans chaque entreprise, qui sont les plus à même de déterminer ce qui est bon pour eux. » Cette phrase suit l'affirmation selon laquelle *« une loi organique fera obligation à l'Etat de laisser le plus possible les partenaires sociaux (...) régler les problèmes de leurs compétences »*. Ces propositions, au bon sens apparent, résument à elles seules la philosophie de l'UMP sur l'organisation des relations sociales.

Les relations collectives de travail doivent être décentralisées au niveau le plus proche des salariés, et renvoyées autant que possible à un rapport direct entre l'employeur et les salariés. Il est frappant que le paragraphe du projet commence par une référence rapide aux partenaires sociaux, pour ensuite ne plus évoquer que les salariés pris individuellement, seuls à même de savoir ce qu'ils vivent, donc de pouvoir se défendre. C'est la négation même de relations sociales d'abord structurées au niveau interprofessionnel puis dans les branches professionnelles, là où le rapport de forces est par définition plus favorable aux salariés, qui est inscrite dans le projet de l'UMP. La négociation sociale n'y est absolument plus présentée comme un instrument, au service des salariés, destiné à compenser l'inégalité inhérente à la conclusion et à l'exécution du contrat individuel de travail.

Or, c'est dans ce cadre « décentralisé » et « de proximité », en réalité totalement démantelé, que l'UMP entend inscrire le principe d'une priorité d'action donnée aux partenaires sociaux sur les sujets sociaux. Ce n'est pas un hasard si le texte se poursuit sur l'objectif d'une réduction des normes en droit social. Le but recherché est clair : une moindre protection des salariés fixée par la loi, pour lui substituer un droit conventionnel élaboré dans un face à face employeur-salarié directement dans l'entreprise, sans cadre contraignant imposé par l'interprofession ou la branche.

Mise à part une brève référence à un renforcement de la représentativité des partenaires sociaux, le projet UMP ne dit rien de la question majeure de la représentativité syndicale, des règles de conclusion des accords ou du financement des organisations syndicales. Une telle lacune est cohérente, dès lors que ce projet ne s'inscrit pas dans une logique de droit syndical : même si le texte ne le dit pas explicitement, la droite a souvent manifesté son souhait que les employeurs puissent négocier dans les entreprises directement avec les personnels et leurs représentants élus, en lieu et place des organisations syndicales. C'est là l'aboutissement logique de la démarche proposée.

- **La suppression de toutes cotisations sociales sur les heures supplémentaires**

Le projet de l'UMP prévoit que « toute heure supplémentaire et toute RTT convertie en temps de travail seront exonérées de charges fiscales et sociales ». Une telle évolution, de l'aveu même de l'UMP, aurait un coût d'au moins 4,6 milliards d'euros par an, correspondant aux pertes de rentrées sociales et fiscales.

Cette proposition marque à la fois la continuité de la politique conduite depuis 2002 sur le temps de travail (augmentation du contingent d'heures supplémentaires et baisse du taux de leur majoration), et le basculement dans une profonde absurdité. En effet, de l'aveu même des auteurs du texte, le but recherché est de faire en sorte que l'heure supplémentaire devienne moins chère pour l'employeur que l'heure normale. Ainsi, au prétexte de « permettre à ceux qui veulent gagner plus de travailler plus », la droite s'apprêterait à faire en sorte que les entreprises soient incitées à imposer des heures supplémentaires à leurs salariés plutôt qu'à embaucher. Cette proposition serait par définition très préjudiciable à l'emploi.

En outre, le slogan « permettre à ceux qui veulent gagner plus de travailler plus » est une aberration autant qu'un mensonge fait aux salariés. Une aberration, parce que si vraiment la droite souhaite permettre aux salariés de travailler plus pour améliorer leur rémunération, il faut qu'elle fasse en sorte que tous les salariés aujourd'hui à temps partiel contraint puissent exiger de leur employeur de passer immédiatement à temps plein, ce que bien entendu elle ne fera pas. Un mensonge, parce qu'en droit français, le salarié ne choisit rien du tout : c'est l'employeur et lui seul qui peut imposer au salarié d'effectuer des heures supplémentaires, en cas de surcroît d'activité, et le salarié ne peut pas refuser sans s'exposer à un licenciement pour faute grave.

Les conséquences de la mise en œuvre d'une telle proposition seraient désastreuses : les entreprises étant incitées à recourir aux heures supplémentaires plutôt qu'à embaucher, les dégâts sur le front de l'emploi seraient considérables. Quant aux salariés, ils ne bénéficieraient d'aucun choix, et seraient contraints d'accepter de faire plus d'heures supplémentaires, moins majorées qu'aujourd'hui, à la discrétion de l'employeur. Le grand gagnant d'une telle politique serait le patronat et lui seul : il pourrait à moindre coût faire travailler davantage ses salariés sans avoir à recruter.

- **L'institution d'un contrat de travail unique**

« Un nouveau contrat de travail, applicable à toute nouvelle embauche, sera créé. Il sera plus souple pour les entreprises, grâce à des procédures de licenciement moins lourdes et surtout moins incertaines, plus gratifiant pour les salariés car il sera unique et nécessairement à durée indéterminée ».

Le contrat de travail unique proposé par l'UMP est beaucoup plus proche du CPE que de l'actuel CDI. En effet, s'il y a une dualité de contrats de travail en France (CDI et CDD), c'est bien parce qu'il y a des situations particulières pour lesquelles le CDI est par hypothèse inadapté (remplacement d'un salarié absent, travail saisonnier, voire accroissement temporaire d'activité). Dans ces hypothèses, l'employeur a besoin d'un contrat qui ne le lie pas pour une durée indéterminée, la contrainte liée au CDI étant qu'il faut motiver la rupture.

Quand l'UMP propose un contrat de travail unique, nul doute qu'il n'entend pas imposer aux employeurs de conclure un CDI dans sa forme actuelle pour pourvoir au remplacement d'un salarié malade ou pour assurer une mission saisonnière. Dès lors, le contrat auquel il fait allusion ne peut être qu'un contrat, dit à durée indéterminée, mais en réalité extrêmement fragile et facile à rompre. C'est pourquoi il précise que ce contrat serait « plus souple pour les entreprises, grâce à des procédures de licenciement moins lourdes ». Le fait qu'en contrepartie, il soit pour les salariés « unique et nécessairement à durée indéterminée » n'est absolument pas pour eux une garantie de sécurité dans l'emploi.

La sécurité apportée au salarié par le CDI tient au fait qu'il ne peut être rompu sans motif. Un contrat de travail, même qualifié de CDI, qui peut être rompu sans motif est encore moins protecteur pour le salarié qu'un CDD, puisque le CDD ne peut en aucun cas être rompu pendant la durée prévue lors de sa conclusion. Dès lors, le contrat de travail unique proposé par l'UMP serait un contrat dont la rupture n'aurait pas à être motivée, c'est à dire l'équivalent du CPE, pour tous les nouveaux embauchés, et donc, à terme, pour tous les salariés. Il convient donc d'assumer clairement la pertinence d'une dualité des contrats de travail, et de démasquer, derrière un discours en apparence séduisant d'unification des contrats, un réel danger pour le monde du travail.

Les propositions de l'UMP et les services publics.

La question des services publics et de la réforme de l'Etat est au cœur du projet de l'UMP. En même temps, elle est traitée avec beaucoup d'ambiguïté. **Il s'agit de l'un des domaines où la duplicité, l'ambivalence et la confusion des genres pratiqués couramment par Nicolas Sarkozy apparaissent de la manière la plus éclatante.**

L'UMP cherche d'abord à fidéliser son électorat traditionnel acquis aux thèses du libéralisme et ses puissants réseaux dans les grandes entreprises et les milieux financiers. **Son fil directeur reste donc le thème de la réduction de l'intervention de l'Etat et la rupture avec le modèle économique et social** dont les services publics sont l'un des piliers fondamentaux.

Simultanément, l'UMP veut rassurer et séduire les couches populaires dont l'attachement aux services publics est profond. A cette fin, **le projet utilise le registre du populisme, de la démagogie et de l'amalgame pour faire croire que la droite garantirait une meilleure qualité des services publics.** Les formules lénifiantes, mais sans contenu réel, se succèdent : « un Etat qui marche bien », « un usage responsable des finances publiques », « un pacte de progrès avec les fonctionnaires », « un Etat qui nous permette de passer de la République des effets d'annonce à celle des droits réels », etc. Cette combinaison de calculs contradictoires est sous-tendue par une triple logique.

- **UNE LOGIQUE DU BOUC EMISSAIRE**

L'intervention de l'Etat serait responsable de tous les problèmes de la société française. Depuis trente ans, son organisation n'aurait pas évolué. **Son incapacité à s'adapter à une société en mouvement serait à l'origine de la perte par la France de la maîtrise de son destin, du creusement des inégalités et de la montée de la précarité.** Les fonctionnaires sont décrits comme des forces de résistance au changement. Le projet de l'UMP renvoie l'image d'une administration passéiste et enracinée dans l'immobilisme. Cette présentation est insultante pour les 5 millions de fonctionnaires qui, sur le terrain, dans les services territoriaux de l'Etat, les hôpitaux et les collectivités locales, se sont adaptés au contraire à d'importantes réformes, comme celle de la décentralisation ou de **LOLF**, bouleversant leurs métiers et leurs conditions de travail.

- **UNE LOGIQUE DE DEFAUSSE**

Le projet de l'UMP est un projet « hors sol », en apesanteur, déconnecté de tout bilan de l'action des gouvernements que ce parti a soutenu continûment et dont le président reste un Premier ministre bis.

Pas un mot sur les mesures de déréglementation et de privatisation prises depuis 2002. **Pour évoquer l'avenir des services publics qui n'en ont guère avec elle, l'UMP est obligée de passer sous silence le bilan de l'action gouvernementale dans les télécommunications (privatisation totale de France Télécom), dans les territoires (fermetures des bureaux de poste et suppression des tournées dans les zones rurales et les quartiers défavorisés), en matière de crédit (banalisation de la banque postale) ou dans les transports (bradage des sociétés d'autoroutes).**

La contradiction resurgit quand l'UMP propose de réaliser des actions auxquelles les gouvernements UMP ont tourné le dos, comme garantir enfin l'accès égal de tous aux différents moyens de communication (internet haut débit, TNT) sur tout le territoire. Avec quels outils et surtout à quel prix?

Elle n'ose même pas se prononcer sur l'évolution des services publics de l'énergie, pourtant replacée au cœur de la campagne présidentielle par la récente décision du Conseil constitutionnel sur la fusion Suez-GDF. On comprend sa gêne, ce projet improvisé, profondément néfaste pour les consommateurs comme pour la sécurité énergétique du pays, a été adopté grâce au reniement de l'engagement pris solennellement par Nicolas Sarkozy en 2004 de ne pas abaisser au-dessous de 70 % la part de l'Etat dans le capital d'EDF et GDF.

Avec un culot d'acier, l'UMP dénonce « l'augmentation des prélèvements obligatoires, de l'emploi public et de la dette » et appelle le retour à des « finances publiques responsables », **en omettant évidemment de rappeler que, depuis 2002, sous l'effet des politiques menées, le creusement des déficits budgétaires a fait connaître à la dette publique une hausse record (de 58 % à 66 % de PIB).**

Sans gêne aucune, elle veut se faire le chantre de la clarté, de liberté et de la responsabilité des collectivités locales, et promet l'interruption des transferts de compétences. **Les élus locaux n'ont pas oublié que les**

désengagements financiers de l'Etat sur le dos des collectivités locales se sont multipliés depuis 2002, et même que le gouvernement les a mis en accusation en rejetant sur eux, contre toute évidence, sa responsabilité dans le gonflement de la dette et des déficits publics.

- **UNE LOGIQUE DE DISSIMULATION**

L'UMP propose un « contrat de législature » à l'ambition apparemment modeste puisqu'il vise à ramener en cinq ans le poids de la dette publique sous la barre des 60% du PIB, c'est-à-dire au-dessus du niveau où l'a laissé le gouvernement Jospin. Elle veut limiter la progression des dépenses publiques (Etat, collectivités territoriales, régimes sociaux) à 1,5% (en volume) sur l'ensemble de la législature.

Elle se garde bien de préciser si son projet est cohérent avec l'engagement pris par le gouvernement Villepin de stabiliser les dépenses de l'Etat en valeur (et non plus simplement en volume) d'ici 2010, c'est-à-dire de les faire baisser de près de 2 % chaque année, ce qui implique des coupes budgétaires et des suppressions d'emplois drastiques. Elle n'indique pas quels secteurs seraient les plus touchés (éducation, justice, police...). **Elle dissimule ses véritables intentions aux Français en évoquant à mots couverts « une révision générale des politiques publiques ».**

L'UMP veut faire croire que les services publics seraient menacés non par la logique de démantèlement et de privatisation, qui constitue son fonds de commerce traditionnel, mais par le prétendu immobilisme ou archaïsme de ceux qui s'y opposent. Les libéraux veulent se faire passer pour de grands défenseurs des services publics. **Mais qui peut sérieusement compter sur eux pour « retrouver l'esprit du service public » ?**

La confusion tourne à la farce quand l'UMP se prétend attachée au maintien des services publics dans les zones rurales ou périurbaines, et s'engage à ne procéder à aucune fermeture « sans garantir un service de qualité supérieure ». **Le seul exemple cité, celui des « Points Poste », est édifiant. Pour l'UMP, proposer aux usagers des prestations revues à la baisse, chez un commerçant, sans garantie de professionnalisme ou de confidentialité, constitue un progrès !**

- **UNE PROPOSITION : REGLER LEUR COMPTE AUX AGENTS PUBLICS**

Moins nombreux pour travailler plus

Le projet de l'UMP propose un « pacte de progrès » avec les fonctionnaires, fondé sur le mérite, l'engagement et la considération. Ce pseudo pacte ne sera pas négocié avec leurs représentants, il leur sera imposé. Le « progrès » ne portera pas sur l'évolution des missions, le déroulement des carrières, l'enrichissement des tâches ou l'amélioration du pouvoir d'achat des plus modestes. La réduction du nombre d'agents publics est l'unique objectif.

La relation « gagnant-gagnant » qui leur est soi-disant proposée est **une forme de chantage**. Il s'agit de leur faire accepter d'importantes suppressions de postes dans leurs services avec l'espoir d'être mieux rémunérés en échange. Cette approche mercantile déconnecte le dialogue social dans les administrations de toute notion d'intérêt général, de toute considération sur la qualité du service public. Ainsi, l'UMP imagine de faire travailler plus longtemps des fonctionnaires qui sont déjà soumis à de fortes pressions comme les personnels hospitaliers, les magistrats, les enseignants...

La rémunération au mérite sera systématisée, ce qui ouvre la porte à bien des dérives. On voit quels dérapages produit l'omniprésence de la culture du chiffre dans la police. Le salaire des fonctionnaires ne sera plus déterminé selon des critères objectifs en fonction de leur grade, de leur niveau de responsabilité et de leur façon de servir. La perspective d'être mieux rémunéré reste virtuelle et discrétionnaire. Les agents qui voudront gagner plus devront effectuer des heures supplémentaires.

- **L'éclatement du statut général des fonctionnaires**

Avant toute concertation préalable, le projet de l'UMP prévoit de **casser toute l'architecture de la fonction publique** en l'organisant entièrement par métiers et non plus par corps de fonctionnaires. La réforme prévue ne consiste pas à réduire le trop grand nombre de ces derniers pour moderniser l'administration de l'Etat. Elle vise à faire table rase, à imposer une fonction publique organisée en six à dix métiers. La grande majorité des organisations syndicales ont déjà exprimé leur refus de cette réforme qui supprime toutes les garanties actuelles du déroulement des carrières.

Pour les libéraux, dans le public comme dans le privé, il importe avant tout de **déconnecter la rémunération du statut**. L'UMP imagine même de créer des postes « hors catégories habituelles de rémunération »

destinés à attirer des chefs d'entreprises ou des hauts fonctionnaires qui ont pantouflé dans le privé. Les golden parachutes ne sont pas loin.

- **Moins de droits**

Il s'agit de mettre les agents publics au pas. Aucune proposition n'est formulée pour moderniser le dialogue social dans la fonction publique. Au contraire, avec **la conception très extensive du service minimum garanti** inscrite dans le projet, le droit de grève sera toléré à condition de ne plus gêner personne. La procédure de l'alarme sociale appliquée à la RATP, qui a pourtant réduit de moitié le nombre de jours de grève, n'irait pas assez loin, ni l'obligation faite à la SNCF et à la RATP d'assurer 33 % et 50 % de leurs trafics. Il faudrait assurer la totalité des dessertes aux heures de pointe sur toutes les lignes.

Les fonctionnaires sont dissuadés de se présenter aux élections, notamment locales, pour exercer un ou deux mandats puisqu'il leur sera exigé préalablement de démissionner de la fonction publique et de renoncer définitivement à leur carrière professionnelle et au bénéfice du concours.

Les propositions de l'UMP pour la Santé

Il s'agit d'un programme ultra-libéral avec deux propositions fortes :

- **Instauration d'une franchise annuelle non remboursable de 50 à 100 euros sur les consommations de soins**
- **Espace de liberté tarifaire accordé aux médecins libéraux**

1- Instauration d'une franchise annuelle

Il s'agit d'une vieille lune libérale persuadée que la croissance des dépenses sera maîtrisée par une forte responsabilisation financière des malades. Cette mesure est injuste car elle va surtout peser sur le budget des ménages modestes (seuls les enfants et allocataires du minimum vieillesse seront exemptés). Elle est en outre inefficace car les dépenses d'assurance maladie sont très concentrées : 50 % des dépenses relèvent de 4 % des malades. Ces dépenses correspondent particulièrement aux affections de longue durée et aux accidents graves.

Enfin, cette nouvelle franchise se cumulera-t-elle avec le forfait à un euro, le forfait à 18 euros pour les actes de plus de 91 euros et le forfait hospitalier ?

Cette proposition de franchise qui vise à pénaliser et à culpabiliser les malades repose sur le principe que les assurés et patients sont les seuls responsables de la croissance de dépenses de santé et des gaspillages du système.

Nous le disons avec franchise : le Parti socialiste combattra cette franchise.

2 – Création d'un espace de liberté tarifaire pour les médecins libéraux.

Dans un système où les dépassements d'honoraires existent largement à travers le secteur 2 (honoraires libres) et les dépassements hors du parcours de soins de la réforme de l'assurance-maladie de 2004 sans parler des dépassements sauvages trop souvent tolérés, la création d'espace de liberté tarifaire balaie les dernières digues de la protection sociale. Les financements des médecins libéraux étant socialisés, il est normal que le prix des prestations des praticiens soit encadré. C'est tout l'esprit conventionnel entre les caisses de sécurité sociale et les syndicats médicaux depuis 1970. Instituer cette liberté tarifaire c'est découpler totalement les honoraires des remboursements de l'assurance-maladie. Le remboursement à minima pénalisera les malades. Les cotisations des mutuelles, si elles décident de prendre en charge les dépassements, exploseront. De toute façon le malade paiera directement ou indirectement à travers sa mutuelle.

Cette proposition démagogique vis-à-vis des spécialistes libéraux débouche sur une médecine à l'Américaine où la carte bleue remplacera la carte vitale.

Franchise plus liberté tarifaire : la facture sera lourde pour les malades et la fracture sociale aggravée.

Par ailleurs, le programme de l'UMP fait l'impasse sur tout le processus de dégradation sanitaire, que connaît actuellement notre pays.

Aujourd'hui, en France, des millions d'hommes et de femmes hésitent ou renoncent à se soigner faute de moyens financiers : 13 % de la population sont dans ce cas.

C'est vrai, pour les travailleurs pauvres, pour les chômeurs, pour les jeunes, environ $\frac{1}{4}$ des étudiants. Dans ce contexte, des pandémies, que l'on croyait vaincues, réapparaissent. Simultanément, les refus de soins vis-à-vis des plus démunis, se développent.

Face à ces phénomènes inquiétants, qui aggravent les inégalités d'accès aux soins et à la santé, l'UMP n'a rien à proposer ou pire crée les conditions d'une nouvelle accentuation des précarités.

Les propositions UMP contre la précarité et pauvreté

Le programme de l'UMP se garde bien d'évoquer les problèmes d'exclusion, de précarité et surtout de pauvreté qui en résultent.

Pour l'UMP et son président, la pauvreté, l'exclusion sociale ne sont finalement que le produit de choix individuels, acceptés ou délibérés. Le pauvre cherche implicitement à tricher avec les minima sociaux ou les revenus de solidarité. Il se complait dans une situation de marginalité et d'assistance. Faute de volonté ou de mérite personnel suffisant, il doit être stigmatisé pour s'être écarté du droit chemin ou de la norme. Il subit finalement le sort qu'il mérite. Cette approche, fondée sur la défiance à priori, perturbe considérablement le travail social et les travailleurs sociaux dans l'exercice de leur mission. Elle conduit à substituer progressivement le contrôle à l'accompagnement.

Pas étonnant dans ces conditions et avec une telle approche sous jacente que l'UMP pratique l'impasse sur une réalité collective et sociale qui la gêne et l'accuse en même temps.

La pauvreté, conséquence directe de la précarité galopante méthodiquement générée par les politiques économiques et sociales de droite, progresse gravement, dans notre pays, depuis près de cinq ans. Il ne s'agit pas là du dégât collatéral d'une politique, mais du ressort même de cette politique.

Le nombre d'allocataires du RMI a augmenté de près de 20 % depuis 2002 sans parler de centaines de milliers de bénéficiaires de l'ASS. Quatre embauches sur 5 sont effectuées à titre précaire, qu'il s'agisse de temps partiel subi, de CDD, d'intérim ou de CNE le tout dans un contexte de taux de chômage élevé. La précarité du contrat de travail se développe dans le secteur privé, comme dans le secteur public et para public, avec une concentration plus marquée dans les TPE et PME. De surcroît, la précarité connaît une nouvelle dimension et de nouvelles formes, à travers les emplois de service à la personne. Le déficit de dialogue et la quasi absence de représentation syndicale, dans le secteur professionnel contribuent à fragiliser un salariat déjà extrêmement émiété.

Plus de 40 % des salariés perçoivent aujourd'hui moins d'1,4 fois le Smic, soit moins de 1400 euros mensuels nets. 7 millions de personnes vivent avec moins de 800 euros par mois. 4 millions d'entre elles connaissent un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté absolue, dont plus d'un million d'enfants.

Le nombre de Sans Domicile Fixe a lui aussi progressé de l'ordre de 20 % en un peu plus de 4 ans, pour dépasser la barre des 100 000. Parmi eux, plus d'un quart sont des salariés, souvent à temps partiel subi ou intérimaires : ils perçoivent moins de la moitié d'un Smic mensuel, dans des conditions intermittentes et aléatoires qui suscitent le rejet du secteur bancaire.

Il faut de surcroît ajouter, à ce constat, le développement de la crise du logement avec la flambée de l'immobilier qui ne profite qu'aux titulaires d'un patrimoine ; la détérioration de la situation matérielle de nombreuses personnes âgées sous l'effet des réformes Balladur et Fillon ; la fragilisation d'une partie de la jeunesse qui, faute de moyens et de perspectives, hésite voire renonce à se soigner ; c'est le cas notamment pour 25 % des étudiants ; l'explosion du surendettement des ménages.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une société, éclatée, disloquée, au sein de laquelle les inégalités se creusent et se structurent ; l'absence de perspective et la peur du lendemain créent la défiance et le repli sur soi. En outre, la dernière étape de la décentralisation imposée par le gouvernement Raffarin favorise le désengagement de l'Etat et transfère une partie importante de ses responsabilités –non financées- sur les collectivités territoriales, au plan social. Les départements, en particulier, connaissent, de ce fait, de grandes difficultés. La disparité territoriale s'ajoute à la disparité sociale.

L'UMP ne traite pas ce sujet car elle a abandonné toute ambition de cohésion sociale. Elle préfère proposer de nouvelles baisses d'impôts sur le revenu pour les plus favorisés –d'ailleurs non financées-, s'attaquer aux droits de succession- au nom de l'égalité des chances sans doute- éroder encore davantage l'Impôt de Solidarité sur la Fortune afin de conforter le moral et la confiance de quelques centaines de milliers de privilégiés, vivant trop souvent, davantage de leurs revenus que de leur travail.

Les propositions de l'UMP pour les retraites.

Le programme de l'UMP évoque, le libre choix individuel, le départ en retraite à la carte, la possibilité de travailler plus et plus longtemps pour percevoir davantage.

Ainsi, nous sommes en présence d'un discours à la fois individualiste et irréal, au regard, d'une part, de la dimension sociale et collective du dossier d'autre part, des conséquences concrètes des dispositifs Balladur et Fillon.

L'enjeu primordial de la période et des quinze années à venir concerne pourtant la dégradation de ce qu'il est convenu d'appeler le taux de remplacement, autrement dit du niveau des pensions de retraite. Cette dégradation est déjà à l'œuvre, aujourd'hui : elle se poursuivra, dans les années à venir, si aucune mesure n'est prise ; or, l'UMP n'en dit mot, et pour cause.

Cette détérioration inquiétante de la situation, plus encore pour les futurs retraités, s'explique par la conjugaison de plusieurs phénomènes étroitement liés à la gestion de la droite ; il s'agit de :

- l'augmentation continue, jusqu'en 2008, du nombre d'années de référence pour le calcul des pensions ; c'est la conséquence de la réforme Balladur de 1993 ;
- la progression du nombre d'annuités pour l'accès à une retraite à taux plein ; il s'agit de la réforme Fillon de 2003.
- La multiplication des « trous » de trajectoires professionnelles, liée à l'accumulation des contrats précaires, à temps partiels subis, et des périodes de chômage.
- La dégradation des conditions de travail, et manque de reconnaissance des salariés, entraînant une aspiration à partir au plus vite en retraite ; cette démarche est d'ailleurs encouragée par le Medef, dans la pratique.
- La faiblesse des niveaux de salaires : plus de 40 % des salariés perçoivent moins de 1400 euros mensuels nets.

De surcroît, le texte de l'UMP ne se risque à aucune projection démographique ou financière, alors que depuis l'adoption de la réforme Fillon, la branche vieillesse est lourdement déficitaire, et continuera de l'être, à structures constantes.

La référence, au demeurant très floue, aux régimes spéciaux de certains salariés, lui évite de traiter deux sujets majeurs : les régimes particuliers, très déficitaires, de certains non salariés, et surtout les effets d'éviction au détriment du régime général, des incitations de toute nature, accordées par la réforme Fillon aux systèmes par capitalisation.

Le discours de l'UMP sur le libre choix ou les solutions à la carte s'adresse exclusivement à celles et ceux qui peuvent financer des compléments de retraite de plus en plus importants par la voie parallèle de la capitalisation. Il ne répond pas aux trois questions essentielles qui dominent l'avenir et l'actualité des retraites, pour le plus grand nombre :

- celle du financement, compte tenu des évolutions démographiques prévisibles ; la droite ignore de surcroît la nécessité de poursuivre à la hauteur des enjeux l'abondement du fonds de réserve, initié par le gouvernement Jospin.
- celle de la pérennité et de l'amélioration du système par répartition, garant de la solidarité entre les générations mais aussi de la perspective d'une retraite convenable pour tous ;
- celle du niveau des retraites, face au processus de paupérisation des personnes âgées, déjà en cours. On assiste en effet, à nouveau, depuis le début de la décennie, à un recul du niveau de vie des personnes âgées après une progression réelle au cours des deux dernières décennies du 20^{ème} siècle.

Le discours sur le libre choix individuel, dans ce domaine, masque une autre logique, implicitement contenue dans la réforme Fillon de l'été 2003 ; celle qui consiste à favoriser un troisième niveau de protection sociale, fondée sur l'épargne individuelle ou corporatiste, transformant par là-même, le premier niveau, en simple revenu minimum, pour les laisser pour compte de la vie professionnelle, et de la vie active.

Ce discours néglige de surcroît l'urgence d'un vrai dialogue social sur ce sujet ; dialogue pourtant décisif, puisqu'aujourd'hui, tous les partenaires sociaux sont prêts à travailler sur la base d'un diagnostic partagé, établi dans le cadre du Conseil d'Orientation des Retraites, créé à juste titre par le gouvernement de la gauche.

Les propositions de l'UMP pour les personnes handicapées

La lecture du projet UMP pourrait laisser croire que la personne handicapée est prise en compte.

L'UMP met en avant ceux qui travaillent, et développent des efforts, prennent des initiatives ou des risques. Pour tenter de justifier cette approche, l'UMP prétend viser la « justice », afin que « ceux qui ont des handicaps » disposent d'aides pour faire valoir eux aussi leurs talents et leur mérite » « Ceux qui ont plus de handicaps doivent être aidés davantage ».

Ce texte ne comprend aucune définition du handicap ; selon l'UMP, le handicap recouvre toute sorte de difficultés et ne définit pas une véritable politique pour les personnes handicapées physiques mentales sensorielles ou psychiques.

Le handicap, perçu par l'UMP couvre toutes les difficultés. Ainsi, les personnes handicapées sont traitées dans un ensemble à la fois flou, confus et indéfini.

Rappelons que l'UMP a voté la loi du 11 février 2005 ; ce programme avance « *le droit de tout enfant handicapé à être scolarisé dans l'école de son quartier* ». En fait, le 3ème chantier du président de la république, concrétisé par la loi pour l'égalité des droits et des chances, se résume à l'inscription administrative à l'école la plus proche des enfants handicapés.

Au demeurant, l'UMP se contredit en ajoutant qu'il faudra « *garantir le droit de tout enfant handicapé à être accueilli dans une école de droit commun* ». L'école de quartier n'est qu'un vœu pieux. L'adjectif « accueilli » se substitue au terme « scolarité » ; cette formulation signifie que l'enfant handicapé devra se contenter du droit à une simple présence.

D'ailleurs, en précisant qu'il faut « *Augmenter le nombre d'établissements scolaires proposant le mi-temps sportif et permettre à tous les parents qui le veulent d'inscrire leurs enfants dans un établissement de cette nature* », l'UMP détricote son engagement sur la garantie d'être *accueilli dans une école de droit commun* » puisque le choix des parents pourra sur cette base, récuser tout établissement scolarisant des enfants handicapés.

Il en est de même pour les territoires d'Outre Mer. Le projet UMP reconnaît implicitement que *nos compatriotes d'Outre-mer ...subissent un retard important sur la métropole dans la prise en charge des personnes âgées et handicapées* ».

Il en va aussi pour l'accessibilité ; alors que la droite a ramené le délai de mise en accessibilité des transports publics et les équipements publics de 5 à 10 ans, l'UMP se permet cette formule : « *le droit d'accès des personnes handicapées à tout équipement public et à tout moyen de transport public... Il s'agit de les rendre effectifs* ».

L'UMP propose « *la garantie pour chaque famille de savoir ses proches pris en charge dans des conditions dignes et sûres lorsqu'ils sont ...handicapés...* ». Pourquoi cette formule de la part d'une formation politique qui se targue d'avoir voté une loi, publié des décrets, instaurant précisément cette sécurité ?

Cet aveu de la part de l'UMP vis à vis des termes d'une loi qu'elle a pourtant adoptée, confirme sa duplicité.

L'UMP propose de mettre « *fin au scandale de l'absence de places d'accueil pour les parents d'enfants lourdement handicapés* ». Ainsi non seulement les personnes handicapées sont « marginalisées », mais leurs parents avec elles.

Au terme de cette proposition, on risque de concentrer les parents vieillissants conduits à s'occuper des personnes handicapées qui sont leurs descendants, tout en dégageant les pouvoirs publics de toute obligation et de toute responsabilité.

Certes l'UMP propose une cinquième branche de la sécurité sociale. Néanmoins, elle-ci ne vise que les personnes âgées. La création de la cinquième branche de la sécurité sociale est une des principales

revendications des associations, mais il y a lieu de réfléchir à son financement, ce que se garde bien de faire l'UMP.

Pourquoi par ailleurs le principe de la fusion des minima sociaux en un contrat unique de solidarité, excluant l'allocation d'adulte ?

Une réflexion de fond est nécessaire dans le cadre de la fusion éventuelle des minima sociaux afin de préserver l'intérêt des bénéficiaires.

Par ailleurs, envisager pour les personnes bénéficiant des minima sociaux, le principe d'une activité d'intérêt général relève d'une démarche pouvant être assimilée à une forme de sanction pénale.

Enfin par amendement, l'UMP préconise de financer les équipements et le logement des personnes handicapées par le 1% logement. Il s'agit d'une fausse bonne idée. En effet le 1 % logement, est destiné aux salariés ; les personnes handicapées ne sont pas toutes salariées. Si elles sont salariées, elles bénéficient déjà de ce 1 % logement. Retirer une partie de cet avantage aux salariés conduirait une fois encore à l'irruption d'oppositions entre salariés et personnes handicapées.

Le programme de l'UMP relatif aux personnes handicapées n'est pas un projet politique. Il donne l'impression de s'adresser aux personnes handicapées par obligation, à travers une méconnaissance totale des problèmes, et un sentiment de charité.

Les propositions de l'UMP pour l'environnement et le développement durable.

Le programme de l'UMP en matière d'environnement et de développement durable est à l'image de son action au gouvernement depuis 5 ans : des incantations nombreuses pour l'affichage et des mesures éculées et inefficaces. Alors que l'urgence écologique implique une action publique résolue et une modification radicale de nos modes de production et de consommation, l'UMP persiste à vouloir faire du marché l'alpha et l'oméga de l'économie, et s'entête dans une vision productiviste particulièrement prégnante en matière agricole par exemple.

On peut craindre que les mesures de son programme politique : "*d'achats publics systématiquement éco-responsables*", de redevance pour l'utilisation du réseau routier et autoroutier par les camions, ou de mise en avant des circuits courts et de verdissement de la fiscalité par exemple, ne soient que des effets d'annonce comme le prouvent l'abandon des éventuels péages urbains, de la taxe sur le contenu carbone des produits industriels importés depuis des pays hors Protocole de Kyoto annoncés récemment, ou le bonus-malus sur les véhicules neufs.

Du bilan au programme

La seule avancée dont peut éventuellement se targuer la droite, et encore elle n'a été suivie d'aucun effet pratique, est le vote de la Charte de l'environnement. Pour le reste, l'action des différents gouvernements caractérise d'abord par de multiples reculs devant les lobbies de tous ordres, qu'il s'agisse de l'énergie, des OGM, de l'eau ou de la lutte contre le changement climatique.

Un bilan consternant et des lobbies tout puissants

- Loi sur l'eau vidée de son contenu, Plan climat sans mesure contraignante et nouveau Plan national d'allocation des quotas d'émission encore plus laxiste pour les industriels.
- Affaiblissement politique du Ministère de l'environnement et forte réduction de ses crédits (dont ceux de l'ADEME), suppression des subventions aux transports collectifs en site propre,
- Construction d'un nouveau réacteur nucléaire EPR sans débat ni perspectives fortes pour les énergies renouvelables, filière éolienne entravée par des obstacles administratifs accrus.
- Discrédit international avec l'équipée du Clémenceau au mépris de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux,
- Projet de loi sur les OGM au service des producteurs, absence de volonté et de moyens en matière de préservation de la biodiversité.

Changement climatique : la France ridiculisée

L'UMP affirme que "la lutte contre le changement climatique est la priorité des priorités" mais depuis cinq ans, la droite a démantelé les outils de la politique publique, sabré les budgets et affaibli des structures aussi essentielles que l'ADEME ou la Mission interministérielle contre l'effet de serre. Elle a présenté un plan climat sans moyens et sans ambition. Elle s'est récemment ridiculisée en présentant à Bruxelles un plan national d'allocation des quotas particulièrement indigent et indigne du devoir d'exemplarité de la France dans ses engagements nationaux, comme de son devoir de solidarité internationale.

Transports : un vrai tête-à-queue impossible à prendre au sérieux

L'UMP prône aujourd'hui des transports non polluants ou le développement des transports collectifs, mais depuis cinq ans, on constate :

Des transports collectifs à l'abandon : suppression des crédits prévus par l'Etat pour financer les transports collectifs en site propre ; désengagement continu de l'Etat concernant la SNCF et recul constant du service public ferroviaire ; désengagement de l'Etat des contrats de plan, dans le financement des infrastructures et dans l'entretien du réseau ; filialisation de nombreux services ; suppression de liaisons voyageurs ; suppression du transport des marchandises par voie ferrée pour de nombreuses firmes ; transferts sans compensation de grandes lignes aux régions; appropriation par l'Etat du produit des ventes de patrimoine de RFF.

Toujours plus de routes : développement du transport routier des marchandises, priorité aux investissements routiers sur ceux des transports en commun et privatisation des autoroutes.

Energie et agriculture : productivisme à tout crin

Les questions liées à la sécurité et au traitement des déchets nucléaires ne sont abordées que, sous l'angle du droit à l'information des citoyens comme si cela ne devrait pas d'ores et déjà être le cas.

Les biocarburants sont présentés par l'UMP comme une solution miracle pour les transports et une source d'espoir pour notre agriculture. Au-delà des questions de fond sur les mérites réels des biocarburants qui restent à débattre, ils ne pourront, en tout état de cause, qu'être un élément parmi d'autres pour favoriser la diversification de la production agricole. Aujourd'hui, l'agriculture a surtout besoin d'une rupture avec le modèle productiviste au profit d'une agriculture de qualité et de proximité, et d'un développement de l'agriculture biologique. Les agriculteurs doivent voir reconnue l'importance de leurs différentes fonctions ; économique bien sûr, mais aussi sociale et écologique, ce qui passe par le retour à une contractualisation intelligente.

OGM et biodiversité

Le programme de l'UMP explique que « le service rendu par les OGM n'est toujours pas probant au regard des risques et des inquiétudes qu'ils soulèvent. » C'est pourtant une politique diamétralement opposée à cette affirmation qu'a conduite l'UMP depuis 2002. Après le moratoire longtemps appliqué en Europe à l'instigation du gouvernement Jospin, les reculades successives des gouvernements de droite ont favorisé la dissémination dans de nombreux endroits en France et conduit 19 régions à voter contre les essais OGM en plein champ. Le Projet de loi du gouvernement de Villepin sur les OGM exonère de toute responsabilité les firmes productrices.

Le chapitre traitant de la biodiversité n'est traité que sous l'angle de la menace climatique alors même que les trois questions les plus prégnantes ne sont pas traitées :

1. L'étalement urbain qui menace les espaces, pas plus que l'aménagement durable du territoire et les politiques publiques qu'il nécessite, ce qui n'est guère étonnant quand on sait que l'UMP a supprimé la DATAR pour en faire une délégation à la compétitivité.
2. La colonisation des milieux par des espèces importées ou des organismes génétiquement modifiés,
3. Le pillage des ressources des pays en développement et le brevetage du vivant par des multinationales aux visées strictement mercantiles.

Santé-environnement

L'UMP prétend que la santé environnementale est une de ses préoccupations majeures. Pourtant, ses actions en matière d'OGM, de pesticides dans le projet de loi sur l'eau et la multiplication des chausse-trappes à l'encontre du projet de directive REACH, infirme cette affirmation. Il suffit de

rappeler que le fameux bonus-malus à l'achat des véhicules neufs du plan santé-environnement du gouvernement a été abandonné au bout de quatre jours !

A qui l'UMP veut-elle faire croire qu'on arrivera à "*une société de la modération*" dont elle reconnaît la nécessité, en faisant confiance au marché et la concurrence à tout crin ? La pratique montre que les vraies percées écologiques ne se font que sur la base de régulations publiques fortes, que ce soit dans les domaines de l'énergie, de l'habitat (plan pour l'habitat écologique), des transports (développement du ferroutage et des transports collectifs) ou de l'urbanisme.

Les propositions de l'UMP pour l'agriculture

Dans le domaine agricole, comme dans les autres domaines, le projet UMP développe **la technique du « double langage » en affirmant tout et son contraire**. Les propositions soutiennent les règles de l'ultralibéralisme tout en défendant des thèses généreuses d'aide au développement et d'équilibre nord/sud. Nous sommes **dans le mensonge et le cynisme**. Extrait du projet (page 8) : « , la mondialisation ne peut en aucune manière justifier que l'homme et l'environnement soient sacrifiées aux intérêts de l'économie et du commerce... »)

- **L'abandon d'une ambition politique et européenne pour l'agriculture et la pêche**

Le secteur de l'agriculture et de la pêche, selon l'UMP, **s'inscrit dans l'acceptation passive des règles concurrentielles** de l'économie libérale mondiale

- **rien sur l'analyse du modèle productiviste** et de ses effets pervers en matière environnementale ;
- **rien sur l'inégale redistribution des soutiens publics et la perte de confiance** entre les agriculteurs et les citoyens ;
- **rien sur l'insuffisance de la ressource halieutique et le devenir des pêcheurs** à horizon de 2050 ;
- **rien sur les dérogations au droit social** en agriculture et dans la pêche ;
- **rien sur les énergies marines**.

En renvoyant l'avenir de l'agriculture et la pêche aux seules règles du marché et de l'ultralibéralisme ambiant, et le revenu des producteurs aux fluctuations aléatoires des prix du marché, l'UMP condamne des professionnels à une mort programmée car les Etats n'auront pas les moyens de nationaliser les aides de la PAC (et surtout la France).

- **La défense d'un modèle unique de production intensive au détriment des emplois et de l'aménagement du territoire**

Sur le fond, le projet politique de l'UMP ignore la question **du bilan de la PAC et d'une nouvelle ambition européenne agricole** indispensable et attendue par les citoyens. Une telle analyse ne permettra pas d'envisager l'avenir et la défense de nos agricultures et de notre pêche de manière durable. **Enfin, cette absence de réflexion sur le devenir de la nouvelle PAC** est incontournable pour aborder également les discussions internationales de l'OMC.

Sur les propositions, **le service minimum est fait dans le cadre d'un double langage et d'arguments faisant « consensus mou » :**

- **un flou permanent** : par exemple, les propositions sur les OGM sont symptomatiques du flou entretenu par l'UMP. Malgré les réserves émises quant à l'efficacité réelle des bienfaits des OGM, aucun engagement précis n'est pris ni en matière d'arrêt des essais en pleins champs, ni en matière de processus de consultation.

- **Les orientations politiques sont en totale contradiction avec les choix budgétaires engagés et soutenus par la droite depuis 5 ans**, elle qui n'a fait qu'amplifier les inégalités existantes. Par exemple, les crédits sur l'agriculture biologique baissent en 2007 entre 20 et 40%. De même, les choix faits par le gouvernement français d'appliquer des droits à paiement unique (DPU) sur des références historiques créent des situations de rente figées et pénalisent de nombreux agriculteurs.

- **un manque de vision prospective d'une autre agriculture plus citoyenne**. Il ne s'agit plus de « défendre notre agriculture... »(page 57, proposition 280), mais de **promouvoir et d'imaginer d'autres méthodes de production** (ce que ne fait pas la droite au pouvoir), moins coûteuses sur le plan environnemental et social. En l'espèce, **les propositions en matière de biocarburants sont présentées comme le « nouvel eldorado agricole »** sans que soient posées les questions essentielles sur l'impact environnemental et sur la coexistence entre les productions énergétiques et les productions alimentaires.

- **un dévoiement des aides publiques utilisées de manière individuelle et comme « pansement » aux irrégularités du marché**, alors que les soutiens doivent être réorientés et trouver une nouvelle légitimité partagée avec les citoyens.

En conclusion, **le projet UMP refuse tout modèle alternatif à la production intensive.** L'industrialisation et le « hors sol » favorisent et favoriseront les délocalisations et les importations déjà en œuvre (voir l'implantation de « Doux » au Brésil ou les importations sur les fruits, les légumes, les huiles, etc.) qui déstabilisent les productions locales.

Ces choix politiques ne feront **qu'aggraver notre dépendance alimentaire et amplifier la désertification rurale**, à l'opposé des attentes de la société en matière de qualité de vie et de sécurité alimentaire.

Ces orientations sont en totale opposition au projet du Parti Socialiste, qui défend des agricultures diversifiées, durables et performantes, conformes à notre modèle de société plus juste et plus équitable.

Les propositions de l'UMP pour les transports.

En matière de transports, la droite veut concilier la mobilité et la protection de l'environnement, mais elle exclut de fait la lutte contre l'effet de serre et la pollution atmosphérique. Ses propositions, qui ne sont guère à la hauteur des enjeux, démontrent que N.Sarkozy navigue en terre inconnue, puisqu'il propose de faire à peu de chose près l'inverse de ce que le gouvernement a fait ou a projeté de faire au cours des 5 dernières années. **Entre démagogie et ignorance, ce projet passe à côté de l'essentiel : faire du transport l'un des piliers de la réduction des inégalités et des émissions de CO2.**

1. L'UMP pollue le débat

Comment croire que l'UMP s'est enfin affranchie de la tutelle des différents lobbys lorsqu'elle propose de :

- « développer les sources d'énergie substitutives » au pétrole, alors qu'elle n'a eu de cesse de raboter tous les budgets de recherche en ce sens ?
- « investir dans la recherche pour aboutir le plus vite possible à des alternatives » au pétrole, alors que les crédits prévus par l'Etat pour financer les transports collectifs en site propre ont été supprimés;
- « encourager les Français à moins utiliser leur voiture individuelle », alors que tous les arbitrages du gouvernement ont contribué au désengagement de l'Etat concernant la SNCF, fragilisant d'autant le service public ferroviaire ;
- « développer des transports en commun rapides, confortables, sûrs, circulant sur une large amplitude horaire », alors que le gouvernement n'a jamais respecté sa parole sur les « Contrats de Plan Etat Régions », privant de facto les collectivités des moyens nécessaires pour financer les infrastructures et l'entretien du réseau de transports en commun.

2. L'UMP à contre - sens.

Afin de réduire les nuisances engendrées par l'importance du fret routier, l'UMP propose de créer une « redevance pour l'utilisation de notre réseau routier et autoroutier par les camions, qui reflétera le coût porté au réseau et surtout à l'environnement par ce mode de transport des marchandises », et de « supprimer la taxe à l'essieu ».

Ces propositions sont caricaturales. La première démontre que l'UMP impute aux autres la responsabilité de tous les problèmes auxquels elle n'a pas le courage de s'attaquer. La seconde dénote un clientélisme insensé, ce qui en termes de transports et de lutte contre les émissions de CO2 est particulièrement dangereux.

L'UMP déraile plus d'une fois sur le sujet du transport routier, cherchant à contenter tout le monde, elle se perd dans des contradictions insolubles. Ainsi, le Parti de Nicolas Sarkozy fait preuve d'une rare démagogie, puisqu'il propose de « développer le fret ferroviaire, le ferroutage, les canaux et les autoroutes de la mer », ... tout en rappelant quelques lignes plus tard qu'il « serait faux de faire croire que le fret routier ne restera pas prépondérant, en tout cas indispensable. Nous veillerons donc à conforter les efforts de ce secteur ».

La droite a toujours privilégié la route au détriment des autres modes de transports. Elle a ainsi mis en œuvre un plan de développement du transport routier des marchandises et donné la priorité aux

investissements routiers par rapport aux transports en commun et elle a privatisé les autoroutes. La France est devenue le « mouton noir » de l'Union Européenne en matière de respect des engagements de baisse des émissions de CO2. L'UMP a donc beau jeu de prôner maintenant des transports non polluants ou le développement des transports collectifs, après avoir fait le contraire pendant cinq ans, et notamment privatisé toutes les entreprises publiques qui exploitaient le réseau autoroutier, perdant ainsi un levier d'action irremplaçable.

3. L'UMP déraile.

En matière de transports ferroviaires, la proposition de « développer des transports en commun rapides, confortables, sûrs, circulant sur une large amplitude horaire » est en totale contradiction avec ses choix gouvernementaux : filialisation de nombreux services, suppression de liaisons voyageurs et du transport, des marchandises par voie ferrée pour de nombreuses firmes, transferts sans compensation de grandes lignes aux régions, appropriation par l'Etat du produit des ventes de patrimoine de RFF.

Le cynisme vaut pour les services publics de transport. Il est choquant aujourd'hui de proposer de « garantir une qualité de vie et une égalité des chances dans les mêmes conditions qu'en ville » pour les campagnes isolées, alors que la droite n'a eu de cesse de fermer nombre de services publics en milieu rural, à tel point qu'elle a fini par engendrer un mouvement de démission collective des maires de la Creuse.

La proposition d'instaurer « par la loi le service minimum garanti dans les transports publics et les autres services publics essentiels en cas de grève » (qui démontre que l'UMP fuit ses responsabilités en imputant les imperfections du service public aux syndicats et aux salariés) est dangereuse ; elle privilégie le passage en force sur la concertation.

4. L'UMP, ce sont les faux - semblants.

On pourrait croire, à lire son programme que l'UMP s'est saisie du dossier environnemental quand on lit : « *Le prix des biens, quel que soit le lieu de leur production, devrait refléter le coût que leur fabrication et leur transport ont entraîné sur l'environnement. Nous demanderons à nos partenaires européens la mise en place d'une taxe sur le carbone importé...* ». Il est certes indispensable d'organiser une fiscalité incitant les producteurs à réduire leurs émissions en mettant à leur charge des coûts jusqu'alors injustement supportés par la collectivité, mais il est insuffisant d'envisager de taxer la seule production de carbone ; il faut également taxer le kérosène, les super profits des compagnies pétrolières.

L'UMP propose de substituer à la fiscalité sociale la fiscalité environnementale « *transfert progressif de la fiscalité portant sur le travail vers la fiscalité sur la pollution* ».... Cette mesure n'est pas anodine. L'UMP encourage ainsi le dumping social dans un secteur, celui du transport routier où il y a urgence à mettre en place une norme salariale européenne unique. L'UMP en favorisant le dumping social qui contribue à casser les prix, organise la progression de la part du routier dans l'ensemble du transport.

5. Beaucoup de bruit pour rien

Finalement, le plus dangereux dans le programme de l'UMP, c'est ce qu'il n'y a pas : rien sur le respect des engagements financiers de l'Etat, rien sur le prix du transport, rien sur le financement des grands travaux et des infrastructures ni la rénovation des réseaux.

Les propositions de l'UMP sur les institutions.

Le troisième volet du programme législatif de l'UMP, consacré à « *Un Etat qui marche bien* », contient des propositions de réforme des institutions inspirées d'une **convention nationale thématique** qui s'était tenue en **avril 2006**.

➤ **Ce qui domine**

Un renforcement des pouvoirs du Président de la République.

La mesure la plus frappante est celle qui donne la possibilité au Président de la République, dont les **mandats successifs sont limités à deux**, de « *pouvoir venir expliquer lui-même sa politique devant le Parlement* », ce qui rappelle fortement les discours sur l'état de l'Union du Président des Etats-Unis. Alors qu'il s'agit dans le régime présidentiel américain d'un discours annuel, destiné à exposer le programme des réformes qui sont envisagées, nulle limite à l'intervention présidentielle ne serait fixée. **Pour Nicolas Sarkozy, le Parlement n'est plus une assemblée délibérante ; les assemblées en seraient réduites à applaudir les décisions annoncées par le chef de l'Etat.**

L'UMP propose même un **renforcement**, aux contours incertains, des **pouvoirs du chef de l'Etat**, à qui seraient rattachés « *les outils nécessaires à la réforme de l'Etat* ». Deux « conseils stratégiques » seraient créés, l'un pour les affaires étrangères, la défense et la sécurité intérieure, l'autre pour le développement durable.

Symétriquement, **le rôle du Premier ministre serait effacé** et réduit à la coordination gouvernementale. Il ne dirigerait plus, selon les termes de l'article 21, l'action du gouvernement, mais « l'action de 15 ministres », dont les compétences seraient fixées par une loi organique. Deux ministères nouveaux seront créés : immigration et intégration, développement durable, déjà promis à Nicolas Hulot !

En contrepartie, **le renforcement du Parlement reste très vague** : il aura « *de vraies possibilités d'amender les projets de loi du gouvernement* » (quel progrès par rapport à la situation actuelle ?) et de « *proposer ses propres textes* ». Enoncé de manière aussi floue, il sera « *d'avantage associé à la détermination des politiques européennes, étrangères et de défense* ». **Rien n'est précisé sur le cumul des mandats** et le statut de l'élu n'est évoqué qu'en négatif, par l'obligation faite aux fonctionnaires de démissionner s'ils choisissent d'exercer des fonctions politiques (mais « *selon des modalités variables en fonction du degré de responsabilité de la personne* »).

La seule modification évoquée des modes de scrutin concerne le **Sénat** où une **dose de proportionnelle** sera introduite, ce qui laisse penser que le scrutin majoritaire sera maintenu à l'Assemblée nationale.

Au contraire, **l'action du Parlement** serait même **encadrée** par la référence d'une part, à des principes (directement inspiré des réflexions du rapport annuel pour 2006 du Conseil d'Etat) de « *sécurité juridique* » et de « *confiance légitime* », aux contours vagues, et, d'autre part, en matière de finances publiques pour n'autoriser le déficit des finances publiques que pour financer des dépenses d'investissement.

Deux **révisions de la Constitution** seraient prévues pour atteindre ces objectifs.

Les **droits des citoyens** seraient étendus par la double possibilité offerte à 10 % du corps électoral de « *demander au Parlement de se prononcer sur un problème* » et de « *soumettre à référendum la suppression d'un texte existant* », c'est à dire le référendum abrogatif.

Au total, on note que le flou des engagements donne une très large marge de manœuvre au candidat de l'UMP et au futur président de la République.

Une nouvelle méthode pour les réformes politiques

Le programme législatif reprend les propositions de la convention d'avril 2006 relatives à la méthode de réforme :

- **moins d'intervention de l'Etat** dont une loi organique lui fera obligation de laisser « le plus possible » les partenaires sociaux régler les problèmes de leur compétence,
- **plus de concertation préalable** avec le recours à la procédure de consultation inspirée d'exemples étrangers (et de la méthode communautaire) des livres verts et livres blancs et l'organisation de **conférences de cohésion nationale** réunissant tous les acteurs concernés et les représentants des partis politiques pour les « sujets graves » qui exigent des politiques durables comme l'écologie ou les banlieues.

➤ **Ce qui est abandonné par rapport à la convention d'avril 2006**

Tout ce qui aurait risqué d'affaiblir la fonction présidentielle et renforcé le pouvoir gouvernemental du Premier ministre a disparu :

- le rappel de la vulgate gaulliste de **responsabilité du chef de l'Etat devant le peuple** « *la règle non écrite selon laquelle un Président de la République désavoué par les électeurs à l'occasion des élections législatives en tire les conséquences politiques et démissionne, devrait être rétablie* »,
- ou le transfert d'une partie du pouvoir de nomination des hauts fonctionnaires au Premier ministre.

De même, la convention d'avril 2006 contenait des propositions précises de renforcement du **rôle du Parlement** qui n'ont pas été retenues (plus grande maîtrise de l'ordre du jour, renforcement des liens avec la Cour des comptes, possibilité d'adopter des résolutions non normatives, encadrement voire suppression du 49-3, auditions publiques de fonctionnaires avant leur nomination, renforcement des pouvoirs d'information en matière de politique étrangère notamment).

Une dose de **proportionnelle** pour les élections à l'**Assemblée nationale** était évoquée, mais elle est désormais retenue pour le Sénat.

La référence à un **statut de l'élu**, notamment par la revalorisation de la fonction de maire rural, ou la **limitation dans le temps des mandats** (à trois successifs) n'est pas reprise.

De même, toute référence à un **statut de l'opposition** a disparu.

➤ **Appréciation globale**

Il est facile de démontrer que les institutions ont été mises en désordre par Nicolas Sarkozy et que le programme législatif de l'UMP se veut en nette rupture avec la pratique institutionnelle suivie depuis 2002.

Les propositions en matière de concertation et de méthode de réforme relèvent d'une approche « descendante », inverse de la méthode ascendante de la démocratie participative. C'est l'Etat qui organise le processus de concertation et qui le maîtrise entièrement.

On relève également quelques **convergences** comme la limitation des mandats présidentiels à deux, la pétition citoyenne ou la saisine du Conseil constitutionnel par voie d'exception.

Les propositions de l'UMP pour la justice

Cette législature aura connu deux Gardes des Sceaux, Dominique Perben et Pascal Clément, qui ont signé la soumission du ministère de la Justice à celui de l'Intérieur.

Le projet de l'UMP en matière de justice s'en ressent. Loin de répondre aux attentes et aux besoins exprimés par les milieux judiciaires et les justiciables, il est loin de s'inscrire dans la dynamique d'une réforme ambitieuse de la justice telle que l'a définie la commission Outreau.

1. Des propositions en contradiction avec le bilan de la législature

L'UMP propose **d'augmenter le budget de la justice** et c'est vrai que l'augmentation du budget de la justice est une nécessité absolue, alors que la France est classée au 23^{ème} rang sur 40 pays européens (17^{ème} rang au sein de l'Union européenne).

La France continue de ne consacrer à la justice que la moitié de ce que dépense l'Allemagne. **Depuis 2002 les budgets exécutés sont loin des budgets votés.** Par le jeu des annulations et reports de crédits, le budget réellement exécuté est en moyenne inférieur de 10% au budget voté. En outre, l'augmentation du budget de la justice a été presque intégralement absorbée par le nouveau programme d'établissements pénitentiaires.

L'UMP souhaite redessiner la carte judiciaire. Mais l'introduction des juges de proximité aura participé à la désorganisation de la chaîne judiciaire, et le projet UMP ne revient pas sur ce qui sera l'un des grands échecs de sa législature. **Alors que l'on annonçait 3300 juges de proximité à l'horizon 2008, ils ne sont actuellement que 585.**

Alors que tous les rapports se succèdent pour souligner une **dégradation de l'état de nos prisons**, véritable honte de notre République, le gouvernement s'enferme dans **la donnée à la construction de prisons, au détriment des personnels, notamment les conseillers d'insertion et de probation, et du développement des peines alternatives à la prison.**

Aveu de l'échec de cette politique, l'UMP propose désormais une loi pénitentiaire « afin d'améliorer les conditions matérielles de vie des détenus et de fixer un nouveau régime général des détenus », alors que le gouvernement a enterré en 2002 le projet de loi pénitentiaire élaboré par le gouvernement précédent.

2. Une conception de la justice dangereuse, une société de la suspicion

Les propositions que l'UMP avance aujourd'hui concernant la responsabilité des magistrats étaient absentes du projet de loi que l'actuel Garde des Sceaux a présenté au Parlement.

Certes, la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature nécessite un rééquilibrage, mais nous ne pensons pas, comme le dit le projet UMP, que ce soit « *la mainmise syndicale sur les nominations* » qui « *commence à poser un véritable problème* ».

Quant à la création d'un procureur général de la Nation nommé par le Président de la République, on voit bien le risque d'une reprise en main du Parquet avec un système pyramidal aux ordres de la Chancellerie.

Sur la délinquance des mineurs, l'UMP propose d'abaisser l'âge de la majorité pénale de 18 ans à 16 ans. Il s'agit d'un simple artifice visant à donner l'illusion de la fermeté, quand on sait que pour l'année 2006, le nombre de recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse n'aura été que de 60, contre 350 par an pendant toute la dernière législature. Le vrai problème concernant la délinquance des mineurs, c'est-à-dire l'inexécution des mesures prises par les juridictions pour mineurs faute de moyens, n'est pas souligné. Sur ce sujet, l'inflation législative cache mal l'échec du gouvernement.

Le projet de l'UMP impose les peines plancher, une mesure que le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a finalement renoncé à présenter dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, en raison de son caractère anticonstitutionnel.

Le projet de l'UMP n'est pas la hauteur des attentes suscitées chez nos concitoyens par la Commission d'enquête Outreau. Les annonces incantatoires sur la détention provisoire et le respect des droits de la défense ne s'accompagnent d'aucune proposition concrète.

Rien de plus normal pour une majorité qui aura fait reculer pendant quatre ans la présomption d'innocence, les droits de la défense et les garanties des justiciables.

Les propositions de l'UMP pour la culture et communication

I) Les contradictions entre le bilan de la droite 2002-2007 et ses propositions.

1. Le budget de la culture. L'UMP veut « augmenter et protéger le budget de la culture », tout en « réorientant les aides sur la création... plutôt que... sur le fonctionnement ». La droite au pouvoir a fait le contraire : baisse du budget, notamment délabrement du patrimoine et abandon des actions de proximité, en direction des publics, et des politiques territoriales, tout en camouflant cette réduction de l'effort financier pour la culture par divers artifices.

2. L'éducation artistique et culturelle. L'UMP veut en faire une priorité, en tant « que levier de la démocratisation culturelle » après l'avoir sacrifiée depuis 5 ans! Le plan « art à l'école » adopté en 2002 sous l'égide de Jack Lang et Catherine Tasca, qui prévoyait la généralisation de l'éducation artistique à l'école, a été réduit en poussière, et les crédits ont été sabrés, au grand dam des enseignants et des artistes. Pour faire bonne mesure, une pincée de discrimination positive à la mode sarkozienne est ajoutée : les jeunes dotés de talents artistiques verraient ceux-ci « valorisés pour l'accès aux grandes écoles ».

3. Les intermittents. Le projet entend « construire un dispositif pérenne d'indemnisation du chômage des intermittents ». Mais le protocole de juin 2003, comme le nouveau d'avril 2006 ont gravement mis en cause le régime d'indemnisation du chômage des intermittents, et fragilisé toute une profession, sans produire les économies escomptées sur le déficit de l'UNEDIC. Le MEDEF les a imposés, le gouvernement a agréé celui de 2003 et s'apprête à le faire pour celui de 2006. Contrairement aux engagements ministériels, la réforme n'est ni pérenne ni juste. Par quel miracle le deviendrait-elle avec l'UMP toujours au pouvoir après 2007?

4. Le droit d'auteur et internet. Le projet se veut ambitieux et offensif à propos d'internet : rattrapage du retard technologique, formation, équipement, soutien des entreprises innovantes, mise en ligne gratuite du patrimoine tombé dans le domaine public.. On évoque aussi la nécessité d'assurer l'interopérabilité, de favoriser le logiciel libre, de soutenir les droits d'auteurs et droits voisins, de développer les offres légales... Le seul problème est que la loi DAVSI votée en juillet 2006 par l'actuelle majorité va totalement à l'encontre de ces beaux objectifs! La loi DAVSI n'a pas su trouver le bon équilibre entre les droits d'auteurs et les aspirations des internautes, et n'a nullement préparé l'avenir (interopérabilité, logiciel libre...).

Quant au développement de l'offre légale, le projet propose « la création d'une agence pour résoudre les conflits entre ayant-droits et les professionnels de l'internet ». Est-ce à dire que l'UMP veut d'ores et déjà remplacer la nouvelle autorité administrative mise en place par cette même loi, l'Autorité de Régulation des MTP (mesures techniques de protection)? Est-ce l'aveu que cela ne marche pas?

II) La droite fidèle à elle-même

1. L'existence du ministère de la culture et de la communication menacée. Il y a quelques mois, Nicolas Sarkozy avait fait savoir que le ministère de la culture et de la communication devait disparaître, ou à tout le moins être fusionné avec celui de l'éducation. Cette proposition inquiétante n'est plus explicitement reprise aujourd'hui. Toutefois, la volonté affichée de réduire à 15 le nombre des ministères de plein exercice, risque d'aboutir au même résultat.

2 Le soutien de l'initiative privée privilégiée. On retrouve une autre spécialité de la droite (la recherche du financement privé, la promotion du mécénat, la confiance en

l'initiative privée plutôt qu'en l'intervention publique) dans la proposition de « lever les obstacles au développement du mécénat et des fondations », et dans la foulée, une « obligations de résultat », est demandées aux grands établissements publics nationaux, pour ce qui est de « l'association de partenaires privés ». La gauche n'est nullement hostile au développement du mécénat et des fondations, qu'il convient d'encourager, mais l'intervention privée ne doit pas se substituer à l'intervention publique, et donner le prétexte à cette dernière pour se retirer. Sous le couvert de faciliter le développement de l'action de la société civile dans la culture, la droite organise le repli de l'Etat, et la prégnance croissante de la logique du marché sur celle du service public.

3. La perspective du démantèlement de l'Etat profilée. L'UMP propose de « confier l'attribution des aides à la création à des agences indépendantes, composées d'experts, d'artistes et de représentants du public ». L'idée est inspirée des Arts Councils anglais, où il est de tradition d'appliquer le principe d' « arm's length » dans la culture. « Puisque la politique culturelle est aujourd'hui paralysée, sortons-la de l'Etat ». Or les aides attribuées par l'Etat le sont aujourd'hui majoritairement après avis, quasi-toujours suivis, de commissions composées d'experts et de professionnels, et le problème essentiel de la politique culturelle n'est pas celui de l'indépendance décisionnelle par rapport à un Etat qui serait arbitraire dans ses choix. Derrière cet argumentaire, se cache la volonté de réduire le rôle de la puissance publique et les missions de service public.

III) Des silences significatifs et des faiblesses avérées.

1. Silence radio sur l'audiovisuel, les médias et les industries culturelles avec une seule proposition « l'accroissement des obligations des chaînes publiques en faveur des émissions culturelles, notamment aux heures de grande écoute ». Rien n'est dit sur le sous-financement de l'audiovisuel public, auquel il convient pourtant de remédier si l'on veut instaurer une telle mesure et sortir de la logique de l'audimat. Rien n'est dit non plus sur les difficultés de la presse écrite, sur les processus de concentration économique et financière dans les médias comme dans les industries culturelles, sur la réforme pourtant nécessaire du CSA, sur le soutien du cinéma français et de la production indépendante...

2. Une mesure qui se veut phare, la gratuité dans les musées nationaux. Le coût de cette mesure n'est pas évoquée, et pour cause: 150 M euros en fait ! Dans l'état de délabrement financier que le pouvoir actuel laisse le budget culturel, et alors que les besoins insatisfaits s'accroissent dans tous les secteurs de la vie artistique, la mesure apparaît démagogique. La réflexion sur la politique tarifaire mérite d'autres propositions, plus ciblées en faveur des catégories populaires et des jeunes, et davantage susceptibles de faciliter l'accès à la culture qu'une mesure dont on connaît par ailleurs les risques d'effet d'aubaine au profit de ceux qui fréquentent déjà les institutions culturelles.

3. Négligences sur le patrimoine. Une mesure pour « la création d'antennes locales des musées parisiens »: mais cette action a été déjà engagée, le dire n'apporte rien de neuf. Une mesure pour « l'ouverture accrue du patrimoine d'habitude fermé au public »: certes, mais avec quels moyens et sous la responsabilité de qui ?

4. Impasse sur la diversité culturelle. Le document de l'UMP y consacre un développement: « assumer notre responsabilité en matière de diversité culturelle ». Il évoque la diffusion de la culture française à l'étranger, le retard technologique des entreprises françaises sur internet, le bilinguisme, la francophonie... Et quid de la diversité culturelle en France? Quid du besoin d'expression, de soutien, et de reconnaissance des cultures urbaines ou issues de l'immigration? Quid des inégalités dans et par la culture,

parce que la dite diversité y est encore trop négligée? Quid des aspirations et des droits culturels de larges couches de nos concitoyens?

IV) La priorité affichée : une ambition française.

Pas moins de 9 propositions sur 22 sont consacrées à l'action culturelle extérieure et à la place de la France dans le monde. Il n'est pas exclu de penser que l'UMP de Nicolas Sarkozy veut faire de la culture un instrument de politique extérieure, au service d'une image gratifiante du pays et de son dirigeant espéré et in fine flatter à bon compte le sentiment de fierté nationale de nos concitoyens. Le souci de rationaliser les outils de l'audiovisuel extérieur comme la carte des postes diplomatiques et des implantations de centres culturels français à l'étranger est omniprésent : cette rationalisation est souhaitable mais, conduite par la droite, elle risque de conduire à un rétrécissement et à une concentration des moyens sur quelques-uns. De même, l'accueil des artistes étrangers en France y est vu sous l'angle de l'accueil des « élites artistiques et intellectuelles », que l'on aura donc préalablement sélectionnées au profit de l'image de la France, mais sans concevoir dès lors une politique de codéveloppement dans la culture.

Propositions de l'UMP pour la Sécurité : pas de rupture avec l'Échec

– Un mensonge sur le bilan : quand le Président de l'UMP dissimule la faillite du ministre de l'Intérieur

A son arrivée place Beauvau, Nicolas Sarkozy affirmait « *Je n'ai pas été nommé pour stabiliser mais pour faire reculer la délinquance. Je veux être jugé sur mes résultats et s'il n'y a pas de recul durable de la délinquance, j'en tirerai toutes les conséquences* ».

Evolution des violences physiques non crapuleuses entre 2002 et 2005	Evolution des atteintes volontaires à l'intégrité physique entre mai 2002 et octobre 2006 (sur 12 mois glissants)
Vous retrouverez les graphiques dans l'annexe jointe au document général sous l'intitulé : « UMP Sécurité »	
Source : Observatoire Nationale de la Délinquance – Faits constatés par les services de police et de gendarmerie (Etat 4001)	

Quatre ans après, la violence est exacerbée. Les Français, particulièrement les plus modestes, subissent une insécurité endurcie. Le résultat de la politique de la droite, qui avait fait de la sécurité le thème central de sa campagne électorale en 2002, est celui d'un échec accablant :

- **Une montée des violences contre les personnes** de près de 30% en cinq ans, et de 10% au cours des douze derniers mois.
- **Une multiplication des violences conjugales et familiales** : le nombre d'enfants en danger augmente tandis qu'une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les 3 jours.
- **Une intensification des violences scolaires** : les violences avec arme à l'école ont augmenté de 73% en un an selon une étude des Renseignements Généraux.
- **Une augmentation de la délinquance des mineurs** : le nombre de mineurs mis en cause pour des actes de violences physiques a augmenté de 20% au premier semestre 2006.
- **Des violences urbaines d'une gravité et d'une ampleur sans précédent.** Le calme n'est pas revenu après les émeutes de novembre 2005. La délinquance mafieuse liée à l'économie souterraine prend des formes ultra-violentes. Le gouvernement ne contrôle plus la situation dans les banlieues, les agressions contre les policiers (15 agressions par jour), les pompiers, les enseignants (9 agressions par jour), les personnels de santé et tous les agents des services publics se multiplient.
- **Un creusement des inégalités face à l'insécurité** : les habitants des quartiers HLM sont deux fois plus victimes d'agression que le reste de la population, en supprimant la police de proximité la droite a abandonné les quartiers à des délinquants endurcis.

Au lieu de regarder la réalité en face, le contrat de législature de l'UMP est conforme aux

déclarations d'autosatisfaction de Nicolas Sarkozy, d'autant plus enclin à mentir sur son bilan place Beauvau qu'il ne se consacre plus à son ministère, mais à sa candidature. La montée de la violence ne fait donc pas partie du « *constat franc et lucide* » auquel appelle l'UMP ni des « *vrais problèmes* » énoncés dans l'introduction de son contrat de législature...

↪ **Un mauvais diagnostic :**
La droite n'a pas compris le changement de nature de l'insécurité

Avec la montée continue des violences contre les personnes, l'insécurité a changé de nature. L'UMP passe sous silence ce changement fondamental de nature de la délinquance. Et pour cause, **toute sa politique a contribué à une production massive de la violence désormais omniprésente dans notre société** : précarité généralisée, ségrégation sociale et ethnique des populations, coupes budgétaires visant l'école et les acteurs de terrain, perte des repères et effacement des valeurs de respect de la personne humaine liée à la prégnance des valeurs ultralibérales du chacun pour soi et du consumérisme.

A défaut d'analyse sérieuse et lucide de ce phénomène, l'UMP jongle entre ses contradictions à coups d'amalgames entre « *la dictature des bandes, le renoncement subi ou voulu des familles, l'immigration non maîtrisée, l'intégrisme religieux* » (page 4) et de dénonciation des mêmes amalgames « *entre insécurité et banlieue, entre délinquance et immigration, entre violence et islam* » (page 20). Alors qu'elle proclame (page 5) que « *la responsabilité individuelle n'explique pas tout* », en matière de sécurité, pas d'action en profondeur contre les causes, la « *sévérité avec les délinquants* » reste l'alpha et l'omega de sa politique.

↪ **Un projet indigent et purement idéologique :**
L'UMP propose de poursuivre une politique qui a échoué

Pour l'UMP, la lutte contre l'insécurité n'est qu'affaire de politique pénale. Il n'y a pas de rupture avec les orientations qui sont celles de la politique de la droite depuis 2002. La droite n'a tiré aucune leçon de son échec et ne propose rien de nouveau : une nouvelle surenchère législative, des peines toujours plus lourdes, une police toujours plus extérieure aux cités, des associations et des familles toujours montrées du doigt. L'UMP, qui propose de faire voter une 7^{ème} loi sur la sécurité et une 5^{ème} réforme de l'ordonnance sur les mineurs délinquants après toutes celles votées depuis 2002, n'applique manifestement pas au domaine de la sécurité la rupture avec la « République des effets d'annonce » dénoncée page 16. Pas plus que son intention proclamée de « consulter avant d'agir » (page 15) alors que son programme continue d'opposer les policiers aux magistrats, la répression à la prévention, et de dresser les acteurs de la lutte contre l'insécurité les uns contre les autres.

Les appels au secours des élus locaux de toute sensibilité, les conclusions d'un rapport sénatorial, les déclarations des syndicats de policiers, qui tous réclament le rétablissement d'une présence quotidienne de la police nationale dans les quartiers sont balayés du revers de la main. Mais l'UMP elle-même en vient à proposer des « unités d'investigation » dans les quartiers qui sont une manière de prétendre revenir à une police de proximité sans le dire !

En ce qui concerne les mineurs, l'UMP s'attaque non seulement au principe fondamental selon lequel un enfant ou un adolescent, responsable de ses actes, ne peut pas être jugé comme un adulte, mais va plus loin. La suppression annoncée du juge unique des enfants serait une grossière erreur au regard des parcours des mineurs délinquants : 60% des adolescents auteurs de violence ont été des enfants maltraités, violentés ou exposés à des carences éducatives graves. Quant aux difficultés réelles du traitement de la délinquance des mineurs, notamment en ce qui concerne le manque de structures rééducatives, elles ne sont pas même abordées.

Le projet de l'UMP n'est en fait qu'idéologique : dénonciation de l'angélisme prétendu de la gauche, dénonciation de la police de proximité, leitmotiv des peines plancher et de la réforme du droit pénal des mineurs. Il n'a pas vocation à définir une politique de sécurité efficace. **Il s'inspire d'un modèle bien précis : celui d'une lutte contre l'insécurité fondée sur une inflation carcérale, d'ailleurs revendiquée** (page 21). Il dessine une société faite de violence, de ghettos, de prisons toujours trop petites.

Ce projet est celui d'une droite qui n'a pas la volonté de s'attaquer à l'insécurité, mais bien d'exploiter le désordre qu'elle a elle-même alimenté pour profiter des peurs légitimes que la montée de la violence génère dans notre pays.

Proposition de l'UMP pour l'Europe

Timide et inquiète, l'UMP véhicule une vision anxiogène de l'avenir des frontières de l'Europe et défend un projet sous dimensionné au regard de la crise de confiance que rencontre l'Union Européenne.

Aux questions légitimes de nos concitoyens : "que doit on, que peut on attendre de l'Europe" l'UMP propose une vision repliée sur elle même des intérêts de la France dans l'Europe.

Sur la question institutionnelle, deux propositions se combinent pour dessiner le portrait d'une Europe des nations très éloignée de l'objectif d'une Union politique, économique et sociale.

Nicolas Sarkozy propose l'adoption d'un "mini traité" qui reprend plusieurs dispositions du Traité Constitutionnel existant. A la question de savoir quel est l'objectif principal recherché par cette proposition, on finit par comprendre que le contenu de la réponse importe moins que la volonté de contourner l'étape d'un nouveau référendum sur l'avenir institutionnel de l'Europe. Nicolas Sarkozy le confesse lui même quand il affirme que ce mini traité a vocation à être ratifié par voie parlementaire. La droite montre une grande continuité dans son approche du rôle et de la responsabilité de la France dans la relance de la construction européenne en soumettant les grands enjeux européens au diktat des petits calculs politiques nationaux.

A cette réforme minimaliste du fonctionnement de l'Union Européenne, s'ajoute une conception arrogante mais stérile du leadership de l'Europe.

Derrière "*les coopérations renforcées ou les traités spécifiques*" voulus par l'UMP, on retrouve la proposition de Nicolas Sarkozy de créer un directoire de l'Europe constitué des 6 grands pays de l'Union. Cette proposition est irréaliste et en contradiction avec les principes et valeurs de l'Union Européenne. Irréaliste, parce qu'elle suppose que la Grande Bretagne prenne l'exact contrepied de la politique européenne qu'elle suit avec constance depuis plus de 30 ans. Cette initiative tourne en outre radicalement le dos aux valeurs du projet européen. Qu'il faille des coopérations renforcées autour d'un noyau de pays volontaires dans le domaine social ou fiscal est une évidence. Mais là où les socialistes proposent une méthode volontariste et ouverte pour bâtir le modèle social européen, Sarkozy propose un super conseil d'administration de l'Europe sans autre projet que celui d'imposer la loi des 6 grands au reste de l'Union.

A propos de l'élargissement, l'UMP continue de puiser ses arguments pour rejeter l'adhésion de la Turquie dans des références essentiellement identitaires et culturelles et ignore la nécessité de clarifier et de stabiliser la frontière orientale de l'Union Européenne et de renforcer ses relations avec les pays du bassin méditerranéen.

L'UMP affiche également la volonté de "*concentrer l'action de l'Europe sur les projets concrets*".

Hélas, là où l'UMP affiche ses ambitions européennes dans tous les domaines, éducation, recherche, santé, écologie, immigration sécurité, elle ne dit pas un mot de la question budgétaire. La France

présidera l'Union Européenne au second semestre 2008 au cours duquel sera préparée la révision des perspectives financières de l'Union qui courent jusqu'en 2013. A l'ordre du jour figureront les questions essentielles de l'évolution des ressources de l'Union comme la ventilation de ses dépenses. On ne peut pas vouloir la réorientation des dépenses européennes en faveur de la croissance, de l'emploi et de la recherche et défendre un budget aussi faible et aussi mal dépensé que celui de l'UE aujourd'hui. Pourtant aux yeux de l'UMP, ce sujet n'existe pas. Pas une ligne ne lui est consacrée. On voit donc mal en quoi l'Europe de Sarkozy se distinguera de l'Europe actuelle de Barroso.

La demande d'une prise en compte d'objectifs d'emploi et de croissance par la Banque centrale européenne ne s'accompagne pas davantage d'une réforme de son statut qui permette un meilleur contrôle politique de celle ci.

L'UMP souhaite la constitution de "*grands champions européens*"! Vœu pieux quand le politique délègue toute ambition en matière de politique industrielle aux ressorts du marché et aux lois de la concurrence. Les privatisations récentes dans le domaine de l'énergie démontrent que l'orientation de la droite française prolonge la politique de libéralisation et de dérégulation voulue par la commission Européenne.

Il est aussi question de combattre tous les dumpings, en allant même jusqu'à "*suspendre*" les aides européennes aux Etats Membres qui pratiquent le dumping aux dépens des producteurs français.

Hélas, ces propos relèvent de la pure gesticulation. Rappelons les faits :

L'Union Européenne s'est élargie, au premier janvier 2004, à 10 pays dont le PIB par habitant est largement inférieur à la moyenne de l'UE des 15. Pourtant, quelques jours avant cette date, Jacques Chirac et son gouvernement signent une lettre, avec cinq autres pays "contributeurs nets" au budget de l'UE (Royaume-Uni, Pays-Bas, Autriche, Suède, Allemagne), demandant une réduction du budget européen à 1% maximum du PIB de l'UE. C'est cette "lettre de cadrage budgétaire" qui est à la base de l'accord final sur les Perspectives Financières 2007-2013, approuvé, au Parlement Européen, par les élus UMP et rejeté par ceux du PS, qui consacre un budget européen en baisse.

Dés lors, les pays moins riches de l'Est Européen, ne peuvent compter sur une solidarité européenne à la hauteur des besoins et sont réduits à jouer de leurs avantages compétitifs : fiscalité avantageuse et faibles coûts salariaux.

Ce mouvement est d'ailleurs approuvé et démultiplié par la Commission Européenne, qui, en proposant la directive sur les services, dite Bolkestein, a voulu encourager la mise en concurrence des territoires européens dans le secteur des services (2/3 des emplois et du PIB de l'Union). Cette directive a depuis été votée en deuxième et dernière lecture par le Parlement Européen, encore une fois avec l'appui des élus UMP et malgré l'opposition des élus PS, et entrera prochainement en vigueur. Certes aujourd'hui, et grâce aux mobilisations syndicales et au travail parlementaire, cette directive a été améliorée, il n'en reste pas moins qu'en ne proposant aucune mesure concrète d'harmonisation, elle installe une logique de concurrence vers le bas et renonce à l'ambition d'une convergence vers le haut.

L'UMP demande également que "*le rôle des services publics dans l'équilibre économique et social des pays européens qui le souhaitent soit reconnu et préservé*". Il est regrettable que cet ambition généreuse ne soit pas confirmée ni dans la politique que mène le gouvernement en France, ni par le

comportement des élus UMP au Parlement Européen. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agissait de voter l'exclusion du champ d'application de la directive Bolkestein l'ensemble des services sociaux d'intérêt général, pour qu'il ne soit pas soumis aux mêmes règles que les services marchands, les élus UMP ont préféré se ranger derrière la majorité du Parlement.

Notons enfin que le projet UMP ne fait aucune mention de la nécessité d'une directive cadre sur les services d'intérêt général. Or, aujourd'hui la défense et le développement des services publics en Europe passent obligatoirement par une initiative législative européenne, qui protège les services publics des libéralisations sectorielles.

Les propositions de l'UMP pour le logement

I. L'ACCESSION A LA PROPRIETE POUR CEUX QUI LE PEUVENT.

Pour lutter contre la précarité, l'UMP propose de « *permettre à chacun d'être propriétaire* », comme si l'accession à la propriété était le rêve de tous les Français et la réponse unique et définitive à la crise. Or, si les Français veulent massivement, et de plus en plus tôt, devenir propriétaires aujourd'hui, c'est surtout en raison des loyers prohibitifs du privé. Il ne s'agit donc pas de privilégier tel ou tel maillon de la trajectoire résidentielle mais de susciter une offre de logements abordables. Rappelons d'ailleurs, que l'accession à la propriété est très loin d'être abordable : 68% des nouveaux logements construits en 2005 étaient accessibles à seulement 25% des Français !

Les propositions de l'UMP centrées sur l'accès au crédit sont une fausse réponse à une question mal posée. Non seulement l'accession à la propriété ne concerne que les ménages les plus favorisés mais en outre cela n'est pas tant dû aux conditions de prêt - les taux des prêts immobiliers sont en France parmi les moins élevés d'Europe et on peut emprunter quasiment sans apport personnel - qu'au niveau exorbitant des prix des biens.

Les propositions visant à *généraliser le crédit hypothécaire* ou à *dissocier le remboursement du terrain du remboursement du bâti* ne sont que des moyens détournés pour :

- allonger la durée des prêts : on rembourse un premier prêt pour le bâti et un second ensuite pour le foncier
- accroître l'endettement des ménages : avec l'allongement du prêt, c'est la charge de la dette qui s'alourdit
- évacuer toute intervention régulatrice sur le marché immobilier : il a pourtant fait l'objet d'une inflation record ces dernières années (doublement des prix en 7 ans).

II. LOGEMENT SOCIAL : DE LA STIGMATISATION À L'ABANDON DE LA MIXITÉ

L'UMP continue de stigmatiser les locataires du parc social sur lesquels elle jette la suspicion. En voulant *étendre l'application des surloyers et les surenchérir*, elle contribue à désigner comme responsables des listes d'attente les occupants du parc social eux-mêmes ! Elle présuppose que les Hlm sont peuplés de profiteurs qui pourraient vivre ailleurs. D'où les propositions de « *renforcer la transparence dans l'attribution des logements sociaux* » et « *lutter contre les abus et les fraudes au logement social* ». Or, les logements sont attribués avec bien plus de transparence dans le logement social - où sont obligatoires les commissions d'attributions et où des décisions argumentées sont prises collectivement - que dans le logement privé où un propriétaire décide seul et où les pratiques de discrimination sont nombreuses.

Les propositions relatives aux surloyers témoignent d'une grave méconnaissance des conditions de logement et de ressources des Français. Moins de 10% des locataires du parc social ont des ressources supérieures aux plafonds de revenus permettant d'accéder au logement social ! En outre, le taux de rotation dans le logement social a lourdement chuté depuis une quinzaine d'années jusqu'à être inférieur à 5% aujourd'hui, en raison des prix de l'immobilier et des loyers libres (+ 29% au cours des six dernières années) qui ont cru plus vite que les revenus des ménages (+ 25% en moyenne) assignant ainsi les gens à résidence.

L'UMP confirme ici sa conception étriquée du logement social. Un parc de relégation réservé aux plus démunis tandis que les ménages modestes et les classes moyennes sont renvoyés vers le parc locatif libre ou l'accession à la propriété. Dans cette logique, l'UMP souhaite réduire le parc Hlm, préconisant d'en « *vendre régulièrement une partie* »... alors que 1.3 millions de demandes de logement social sont aujourd'hui en attente !

Dans le même esprit, et comme elle a déjà tenté de le faire, elle propose de *comptabiliser dans les logements sociaux au titre de la loi SRU les logements locatifs aidés (PLUS, PLA-I et PLS) mais aussi les logements en accession aidée à la propriété*, dévoyant ainsi la finalité de la loi SRU visant à favoriser le développement d'une offre locative sociale insuffisante.

III. ARGENT PUBLIC, DÉFISCALISATION ET LOGEMENT ABORDABLE

Les propositions de l'UMP, en cohérence avec la loi Engagement National pour le Logement, orientent massivement l'argent public consacré au logement vers les avantages fiscaux, confirmant ainsi la pratique gouvernementale observée depuis 2002.

Aujourd'hui, l'Etat concentre une majorité de ses financements du logement sur la défiscalisation de logements aux loyers élevés, plutôt que sur les aides au logement. Par exemple, l'Etat finance deux fois plus un logement en amortissement Robien (sans plafond de loyer ni de ressources) qu'un logement social.

De même, le *crédit d'impôt pour les intérêts des crédits immobiliers* favorisera une nouvelle fois les ménages déjà aisés qui peuvent accéder à la propriété, voire à la multipropriété : sous couvert de favoriser l'investissement locatif, l'UMP contribuera à réduire le logement à un produit de défiscalisation et renforcera la tendance inflationniste du marché immobilier.

Même remarque pour la proposition d'*exonérer de droits de mutation les achats et ventes de logements rendus nécessaires par une obligation de mobilité*. Sans définition précise de « l'obligation de mobilité », ni fixation d'un plafond de ressources, cette mesure réduira encore les ressources de l'Etat sans aucun impact significatif sur les conditions de logement de nos concitoyens.

IV. QUELQUES REMARQUES SUR D'AUTRES MESURES PROPOSÉES

- « *Engager un plan massif et immédiat en faveur de la création de logements étudiants* » : S'agira-t-il de logements abordables ou de résidences privées aux loyers élevés destinés aux étudiants dont les familles peuvent assumer cette charge ?

- « *Mise en œuvre d'une garantie des risques locatifs à coût réduit, accessible à tous les propriétaires, en échange d'une suppression du dépôt de garantie et des cautions exigés des locataires* ». L'UMP examine actuellement derrière cette formulation apparemment neutre, un système de garantie des risques locatifs de nature assurantielle (géré par les grands groupes d'assurance privés) qui écarte l'idée que la nécessaire garantie des risques locatifs doit être de nature solidaire.

- « *Créer un quota obligatoire de logements sociaux dans les programmes immobiliers nouveaux, dans les zones où cela est justifié* ». La loi ENL permet déjà aux communes d'imposer un pourcentage de logements sociaux dans tout nouveau programme de logements. On peut donc craindre que « *dans les zones où cela est justifié* » serve à amoindrir la portée de cette disposition fort contraignante pour les promoteurs.

- « *Expérimenter une décentralisation accrue de la politique du logement au niveau des agglomérations* ». On peut également craindre que cela ne soit un biais pour dédouaner des obligations de la loi SRU les communes peu pourvues en logements sociaux au motif que les 20 % de logements sociaux sont atteints.

Les propositions de l'UMP sur le sport

Les propositions de l'UMP traduisent soit une méconnaissance, soit une ignorance de ce secteur, mais expriment en tout état de cause des promesses dont on peut douter qu'elles se réalisent un jour.

Ainsi, l'UMP propose d'augmenter le nombre d'heures de pratiques sportives à l'école alors que François Fillon, principal artisan du programme de l'UMP n'a eu de cesse dans ses fonctions à l'Education Nationale de délégitimer la place du sport à l'Ecole, notamment par le retrait de l'EPS du socle commun, par la réduction de 70% du nombre de postes au CAPEPS et par le projet de suppression de l'UNSS. Afficher le projet d'augmenter le nombre d'heures obligatoires de sport au collège, au lycée, le poids du sport aux examens, le sport obligatoire à l'Université et à l'entrée grandes écoles. Mais pour servir quelles finalités et avec quels moyens ?

En réalité, derrière ces propositions, il y a un manque de considération pour le sport scolaire. Le discours rassurant dans sa formulation énonce des lieux communs qui ne correspondent pas à la réalité et qui génèrent des ambiguïtés. Exemples : « *donner le goût du sport à l'école* », sans avoir une réelle connaissance de son univers en matière éducative, « *développer le sport à l'école*, » alors que l'objectif doit être d'encourager le développement des pratiques physiques, sportives à des fins éducatives, auprès de tous les publics scolarisés.

Un réel danger provient du fait que le terme de sport remplace la notion d'EPS. Aucune réflexion réelle sur les finalités, les moyens, les compétences des personnels encadrants n'est formulée. Le recours systématique au concept de « sport au singulier » témoigne d'une méconnaissance inquiétante de la diversité des pratiques sociales qui engagent une activité corporelle. Goûter aux pratiques sportives à l'école ne suffit pas pour développer un « habitus » de pratique physique régulière chez les adolescents notamment. Si les pratiques proposées ne sont pas adaptées ni ajustées aux besoins et attentes des jeunes « inactifs ou sédentaires », elles ne feront que renforcer leur tendance à se détourner de toute forme d'exercice physique. C'est un travail de fond, qui porte sur le développement de l'estime de soi, auprès de publics qui n'éprouvent pas d'appétence particulière pour l'activité physique en général et sportive en particulier. L'UMP continue d'ignorer que les vertus du sport s'enseignent.

Cet usage du « sport au singulier » sous couvert d'une offre sportive plus importante, est-il destiné à déléguer le sport à la responsabilité des familles, en dehors du temps scolaire ? Si tel est l'objectif, c'est l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives qui est compromis. Le rapport au corps n'est pas considéré comme un élément facilitant l'intégration et le rôle joué par les enseignants en EPS au sein des établissements scolaires est ignoré.

Déléguer l'enseignement de l'EPS à des éducateurs spécialisés comme le propose l'UMP, c'est réduire la diversité des expériences motrices nécessaires à l'épanouissement des enfants et morceler ou cloisonner les apprentissages. C'est inévitablement, tomber dans le piège d'une orientation « sportive » précoce et d'une spécialisation des « plus doués ». La tentation sera grande d'isoler les talents naissants, ce qui correspond à une conception « dépassée et archaïque » de l'accès au haut niveau.

Le thème du handisport est abordé de manière réductrice pour satisfaire là encore à des effets d'annonce. Le handisport c'est le sport pour handicapé..... qui n'a pas vocation à faciliter l'intégration de tous les élèves inaptes profonds ou relevant de handicaps, qui ne réclament qu'une chose : avoir accès à l'école, à des pratiques sportives adaptées à leurs profils particuliers mais qu'ils peuvent partager en totalité ou en partie avec leurs copains valides. Il faut parler d'enseignement adapté de l'E.P.S plutôt que d'handisport.

La notion d'handisport réduit le handicap au problème moteur et visuel. Des structures spécialisées existent pour certains handicaps, par ailleurs la pratique du handisport nécessite obligatoirement l'amélioration des conditions matérielles de la pratique qui va au - delà de la compétence de l'enseignant. Soit le professeur des écoles reçoit une formation spécialisée et assure l'encadrement de la pratique, soit il y a une mise à disposition de personnels qualifiés. Cela pose alors un problème de transfert de coûts, puisque cela serait à la charge des collectivités locales.

Dans le secondaire, on peut effectivement envisager des enseignements, dans le cadre de la formation des enseignants autour des activités physiques adaptées, mais il serait surtout plus approprié de développer des stages de formation continue autour de cette question, répondant alors mieux aux contraintes locales. Enseigner à des enfants handicapés nécessite des compétences spécifiques.

D'une manière plus générale se pose la question de la redéfinition des diplômes, de la formation pour enseigner à l'école, de la place du mouvement sportif et de la redéfinition des compétences légales des différentes collectivités.

Augmenter le nombre d'établissements qui proposent le mi - temps sportif, pose problème ; mais il existe déjà des sections sportives dans de nombreux établissements ; quel serait alors le statut de chacune de ces structures ?

On peut partager l'intention de réserver le droit de dispenser un élève de sport aux médecins scolaires, à condition que ceux - ci soient plus présents, donc plus nombreux au sein des établissements. Mais cette mesure confond d'une part « l' autorité médicale à l'école » incarnée par le médecin de famille qui autorise les élèves souffrants à rester chez eux, ou qui les dispense temporairement des cours d'EPS, et d'autre part les compétences spécifiques à exercer la médecine en milieu scolaire, qui valident sur le plan médical, les adaptations de l'enseignement de l'EPS pour les élèves inaptes partiels ou handicapés.

Propositions de l'UMP sur l'égalité hommes femmes ; Égalité professionnelle, retraites : Il y a loin du discours aux actes

Égalité professionnelle :

Paradoxalement, le travail des femmes est devenu une préoccupation digne de figurer dans le texte du projet de la droite, qui avance ainsi de grands principes sur la « sévérité à l'égard des discriminations », la « suppression de certains préjugés », et évoque à plusieurs reprises la « liberté » que doivent avoir les femmes de mener une vie professionnelle.

Or il suffit de lire dans le détail les propositions contenues dans le projet de l'UMP pour comprendre que sous couvert de liberté la droite est dans la continuité de la politique menée depuis 2002 en la matière, fondée sur la dérégulation sociale et territoriale, et un désengagement tendanciel de l'Etat des missions de solidarité et de cohésion sociale.

Il est bon de rappeler à ce sujet que la loi du 9 mai 2001, votée par la gauche, alors que la droite s'était abstenue, reste en grande partie inappliquée faute de moyens ; Elle est contraignante et doit permettre d'atteindre cet objectif de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Or aujourd'hui, seulement un tiers des entreprises ont entamé des négociations sur ce sujet.

De plus sur le terrain, la réalité est celle d'un désengagement budgétaire massif de l'Etat : baisse en 2004 des crédits accordés à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes tous ministères confondus (21 millions d'euros contre 41 millions en 2003), baisse des crédits dans le cadre du budget emploi de 6 %. En outre, l'Etat ne donne pas aux acteurs institutionnels les moyens de soutenir une politique d'égalité : rappelons qu'il existe des régions privées de délégations à l'égalité entre hommes et femmes et que l'Etat coupe les crédits des associations qui ont pour mission d'accompagner les politiques d'égalité sur le terrain.

Le récent changement d'attitude du gouvernement à ce sujet, sous forme de politique incitative (les fameux labels égalités accordés aux entreprises qui s'engagent à prendre en compte le critère de l'égalité hommes/femmes dans leurs politiques salariales et de recrutement), a été en grande partie impulsé sous l'influence du MEDEF. Celui-ci craint en effet une pénurie de main-d'oeuvre pour le futur, mais refuse obstinément toute mesure contraignante. Le dernier texte de la droite sur l'égalité professionnelle (mars 2005) est plus un constat qu'une explication des inégalités professionnelles et il ne contient pas de moyens d'actions. Il a eu en plus pour effet de casser la dynamique de l'accord interprofessionnel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Signé le 1^{er} mars 2004, qui s'appuyait sur un engagement des organisations syndicales à s'impliquer dans la mise en œuvre de la loi de 2001 sur l'égalité professionnelle.

De plus la négociation salariale ne peut pas être déconnectée de la situation du marché de l'emploi, et de la précarisation accrue rencontrée par les femmes. Un nombre grandissant de femmes qui travaillent connaissent des situations de plus en plus précaires ; le temps partiel subi en est une des causes principales. En France, 80 % des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes et parmi eux, 50 % sont subis. En 2003, c'est plus de 878 000 femmes qui subissaient un temps partiel. Rappelons que la loi dite de Cohésion Sociale a de plus organisé la dérégulation des modalités de recours et d'organisation du travail à temps partiel dans les entreprises.

En outre pas un mot n'est dit dans le projet de l'UMP sur les racines de la précarité économique des femmes : elles sont 61 % des bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion), 98 % des

bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé. En outre, les femmes sont majoritaires dans les contrats atypiques, CDD et "contrats aidés".

En 2005, 16% des actifs occupés sont à temps partiel, mais les femmes forment 83 % du contingent des salariés à temps partiel ! Or, ce temps partiel est très largement "subi", et non "choisi", et quand il est dit choisi, c'est souvent pour des raisons familiales. Quant au « Contrat Nouvelle Embauche », il représente une remise en cause majeure des droits de millions de salariés employés dans les entreprises de moins de 20 salariés, là où il y a le plus de CDD et de personnes à temps partiel... et donc là où beaucoup de femmes travaillent. Avec ce contrat « nouveau type », l'employeur peut, pendant une période de 2 ans, licencier sans préavis, sans aucune procédure. En apportant plus de « souplesse » à l'employeur, il ne fait qu'aggraver la précarité et la vulnérabilité des salariés. Or, les femmes sont déjà les plus nombreuses parmi les travailleurs pauvres et précaires, Loin d'inciter les employeurs à augmenter les bas salaires, les exonérations des cotisations patronales accordées pour les salaires au SMIC auront un effet contraire... Or, ce sont justement les femmes qui sont en plus grand nombre au SMIC ou avec un salaire partiel. Si les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail en tant que salariées à partir du début des années 60, cela s'est fait au prix du développement important, pour elles particulièrement, de statuts précaires, de temps partiels qui tendent à devenir la règle de leur embauche, bref du sous-emploi, des sous-salaires, de la précarité, voire de la pauvreté !

Le fameux « plafond de verre » ne bloque pas seulement les femmes à l'accès des postes les plus élevés, il est visible dès qu'un déroulement de carrière est possible. Difficile de ne pas y voir l'effet des responsabilités familiales qui reposent toujours largement sur les femmes. Dilués dans les revenus des ménages, les bas salaires des femmes passent inaperçus. Dans les bas salaires, nous avons un large effet des temps partiels. Tout cela explique que 80 % des travailleurs pauvres sont des femmes.

Inégalités face à la retraite :

Le projet de l'UMP semble découvrir les profondes inégalités entre hommes et femmes devant les retraites et promet de prendre en compte les années consacrées à leur famille par les mères de famille nombreuses ; Or la loi Fillon n'a fait que répercuter le phénomène d'amplification à la retraite des inégalités professionnelles entre hommes et femmes : parmi les retraitées pauvres (moins que le minimum vieillesse), 8 sur 10 sont des femmes !. Avec la loi Fillon, c'est une nouvelle perte de 25 % à rajouter dès l'horizon 2020/2025. Les femmes, plus concernées par les temps partiels, seront les « nouveaux pauvres » de la retraite. Le comble de l'injustice se trouve dans le système de décote qui, dans son principe, pénalise d'une manière disproportionnée les années manquantes, Il touche particulièrement les femmes ; la majorité des salariées qui pouvaient prétendre au rachat de leurs années d'étude ou de recherche d'emploi sont rejetées du système, car la loi Fillon exige un certain nombre d'années cotisées. Les bonifications pour enfants, celles du chômage sont en partie exclues, les périodes de maladie et de maternité prises en compte pour un an seulement. On voit aisément que très peu de femmes vont en bénéficier, à peine 15 % selon la Cnavts (Caisse nationale d'Assurance Vieillesse).

Prise en charge de la dépendance :

L'UMP a un objectif récurrent : soulager la collectivité, les services publics d'une prise en charge qualifiée et solidaire de la dépendance pour en transférer la responsabilité sur les familles, ce qui revient à dire les femmes. Ainsi, après avoir déploré le déficit de prise en charge des enfants de moins de trois ans, la droite se prononce rigoureusement contre la

création d'un service public de la petite enfance (pourtant défendu par beaucoup d'acteurs de ce secteur), qu'elle qualifie de « dirigiste ». Elle prône au contraire l'attribution d'une « allocation unique », qui pourrait, faute de place en crèche ou d'aide à domicile, « gratifier un des deux parents qui cesserait son activité ». L'UMP préconise aussi la création de « microstructure d'accueil privées », et propose de simplifier le recrutement de personnel, en ouvrant automatiquement « le statut d'assistante maternelle aux mères de familles nombreuses » ! Même logique concernant les personnes âgées : l'UMP entend créer un « congé de solidarité familiale rémunéré », pour qu'elles soient prises en charge par un membre de la famille qui cesse de travailler.

Est il utile de rappeler les difficultés que rencontrent les femmes à retrouver un emploi après une cessation d'activité pour raison familiale ?

L'extension en 1994 de l'allocation parentale d'éducation APE aux parents de deux enfants a eu un impact significatif sur la sortie d'activité des femmes de 25 à 44 ans. Dans les trois ans qui ont suivi, le taux d'activité des femmes concernées par cette mesure a chuté de 15 points passant de 70 à 55 %. Une fois sur deux, ces femmes ne retrouvent pas de travail à la fin de l'APE. Le congé parental renforce en plus les inégalités entre hommes et femmes. Il faut supprimer les dispositifs familiaux qui incitent les femmes à se retirer du marché du travail comme l'APE, remplacé aujourd'hui par la prestation d'accueil du jeune enfant Paje, tout aussi néfaste à l'activité des femmes et à leur carrière professionnelle. Des formules soumettant ces prestations à une condition d'alternance entre les deux parents pourraient par exemple être retenues.

La seule annonce concernant la promesse de création effective de places en crèche, issue du « Plan petite enfance » qui date de quelques semaines seulement, en plus d'être très insuffisant (40000 places sur 5 ans, quand il en faudrait au moins dix fois plus pour commencer à combler des besoins), n'est absolument pas financé : le budget de la CNAF va être revu à la baisse, ceux des municipalités et départements sont exsangues ! aucune création de postes n'est annoncée, alors que la pénurie de personnel qualifié fait déjà reculer l'accueil en crèche. Face à la baisse de moyens attribués à la CNAF, la création et surtout le fonctionnement des services d'accueil seront renvoyés aux collectivités locales, qui pour beaucoup ne pourront pas l'assurer. Une inégalité territoriale viendra donc s'ajouter aux inégalités sociales.

Cerise sur le gâteau, l'invention du «droit opposable à une solution de garde pour chaque enfant » est une pure provocation à l'égard des parents et des collectivités locales, dont les besoins de financements en équipement non comblés par la puissance publiques pourront être réclamés dans quelques années. Ainsi l'UMP assume le désengagement de l'Etat en matière d'équipements collectifs, tout en promettant un remboursements aux administrés dont l'enfant n'aura pas été accueilli dans une structure de garde. Cette ingénieuse idée, inventée par Nicolas Sarkozy, constitue un engagement de plus non financé. Où est la rupture ?

Quant aux propositions du projet de l'UMP concernant le congé maternité, elles apparaissent les aussi décalées de la réalité des besoins, voire néfastes.

Ainsi le congé de maternité pourrait être réduit jusqu'à deux semaines avant l'accouchement, sous prétexte de souplesse et de liberté individuelle. En réalité la concrétisation de cette annonce aboutirait à de potentielles contraintes et pressions professionnelles à l'encontre des femmes à une période de la grossesse cruciale pour leur santé. De plus, l'allongement induit du congé post natal signifie trop souvent une reprise de carrière plus difficile et une incitation masquée des femmes à rester plus longtemps à la maison.

On est loin d'une véritable réforme du congé maternité, qui pourtant fait l'objet d'un véritable consensus : au lieu des 16 semaines actuelles en France, le Parlement européen préconise au moins

20 semaines, et la plupart des syndicats et associations familiales revendiquent un congé de 24 semaines, comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Europe.

Face à un besoin croissant de solidarité et d'égalité, la Droite répond en renvoyant aux seules femmes la responsabilité d'une carence collective dans la gestion de la dépendance, aux dépens encore une fois de leur autonomie économique et de leur ascension sociale.

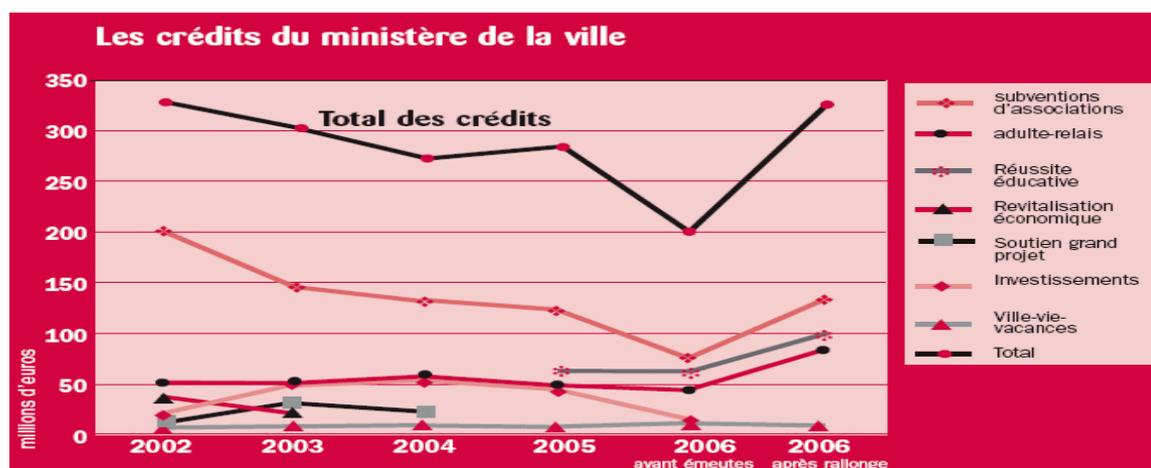
Les propositions de l'UMP sur les banlieues: Alerte sur la solidarité urbaine

Le projet législatif de l'UMP désigne les habitants des quartiers populaires comme des délinquants potentiels qu'il faudrait corriger en leur enseignant le respect à l'école. Si la crise sociale et urbaine ne fait pas partie des « vrais problèmes » (recensés par l'UMP en p3), elle permet néanmoins à Nicolas Sarkozy de faire à bon compte l'étalage de sa fermeté face à ce qui est avant tout perçu comme un problème d'ordre public, et aucunement de justice sociale. L'UMP propose de rompre le relatif consensus qui existait jusque là entre la droite et la gauche pour maintenir notre modèle républicain du vivre ensemble.

Le diagnostic : la faute aux autres

Selon l'UMP, la situation dans les banlieues ne s'explique certainement pas par « l'excès de chômage » ou « l'insuffisance des fonds publics », mais bien plutôt par « la dictature des bandes, le renoncement subi ou voulu des familles, l'immigration non maîtrisée, l'intégrisme religieux ».

La politique de la ville est définitivement vouée aux gémonies : « Pendant 20 ans, la politique de la ville (...), à quelques exceptions près, comme le plan de rénovation urbaine actuellement engagé⁵, n'a guère pu faire davantage qu'acheter la paix publique en subventionnant des associations et des séjours de vacances. » L'injustice à l'égard des acteurs se double d'un aplomb scandaleux : la droite a supprimé en 4 ans le tiers des subventions de la politique de la ville.



La solution : chacun chez soi

⁵ Bien entendu, le texte de l'UMP omet de préciser que le programme national de renouvellement urbain (avec notamment 50 Grands Projets de Ville – GPV) a été lancé par Claude Bartolone, ministre de la ville de Lionel Jospin. Ce plan a été réorienté par la droite pour accélérer les démolitions non compensées par de nouvelles constructions.

Les propositions concernant les habitants des quartiers apparaissent significativement dans la sous-partie « *Assurer la dignité à tous ceux qui vivent en France* », et après plusieurs développements consacrés aux étrangers, à qui l'on demande le respect des valeurs nationales, tout en leur retirant des droits fondamentaux comme celui de se soigner gratuitement. Les habitants des quartiers populaires, pourtant dans leur immense majorité de nationalité française, sont manifestement assimilés à une communauté étrangère.

Inutile de chercher trace d'un engagement financier supplémentaire et durable. D'ailleurs, « *les crédits de la politique de la ville aujourd'hui consacrés à acheter la paix publique par le financement d'activités ludiques plus ou moins utiles et qui ne profitent pas toujours aux plus méritants, seront par ailleurs réorientés vers le financement d'activités culturelles et linguistiques...* »

Il est très frappant de constater que le projet de l'UMP ne mentionne nulle part l'énorme besoin de **logement social** (aucun engagement quantitatif, et même remise en cause du quota de 20% imposé aux communes, en baissant le seuil, en raisonnant en flux, et en incluant les logements en accession sociale à la propriété). L'effort de **renouvellement urbain** est à peine évoqué, avec un vague engagement à œuvrer pour le désenclavement. Au contraire, il est proposé de « *vendre la plus large partie du parc HLM dans les quartiers difficiles car la propriété est source de sécurité, de respect, de civilité* ». L'UMP propose clairement de renoncer à la mixité sociale, sous couvert d'une « société du libre choix » encourageant ceux qui le peuvent à quitter les quartiers (« aides à la mobilité »).

Inutile de chercher des solutions au problème de l'**emploi** (alors même que le document reconnaît un taux de chômage 2 fois plus important que dans le reste du pays) ou des **discriminations** (conforter la HALDE, CV anonyme « *chaque fois que possible* », vague proposition de « label diversité » proposé aux entreprises et imposé à l'administration). Même les zones franches urbaines inventées par Alain Juppé et étendues par Jean-Louis Borloo sont passées sous silence.

Le projet est plus clair en ce qui concerne l'éducation. En dehors de propositions banales (internats, écoles de la 2^{ème} chance) ou déjà avancées par le PS (5% dans les grandes écoles, tutorat, service civique obligatoire), l'essentiel concerne l'**Education prioritaire**, pour laquelle un « plan d'urgence » est préconisé. Il s'agirait de concentrer l'ensemble des moyens dans quelques établissements aux effectifs restreints qui mettraient en place un « *projet éducatif d'excellence* ». Évalués au bout de 3 ans, ceux qui réussiraient deviendraient « *établissement-pilote* », les autres étant vidés de leurs élèves et la carte scolaire supprimée.

Plus grave encore, on trouve dans la liste de propositions (page 54) l'idée de « *ne plus dissuader et au contraire encourager la création d'établissements ou d'antennes d'établissements sous contrat dans les zones défavorisées* ». **L'enseignement privé et**

religieux, encouragé de manière générale dans le projet UMP, est ainsi directement appelé à se développer massivement dans les quartiers, là où l'éducation nationale serait spécialisée ou laissée à l'abandon.

Mais l'essentiel des propositions de l'UMP pour les quartiers concerne bien entendu la **sécurité**, sachant qu' « *il ne saurait être question de rétablir la police de proximité* », malgré le bilan désastreux du ministre de l'intérieur, notamment en ce qui concerne les violences aux personnes. Dans ce registre, on peut lire dans le projet UMP que « *longtemps dans notre pays, et encore aujourd'hui parmi nos adversaires, on a cherché des excuses à la délinquance (et) ignoré les vrais problèmes : la situation des jeunes femmes dans les banlieues, le calvaire de certains enseignants, la résignation des familles, les conséquences de l'immigration incontrôlée, la réalité des discriminations. On a laissé se construire des amalgames entre insécurité et banlieues, entre délinquance et immigration, entre violence et islam.* » Tout est dit : la réponse aux problèmes des banlieues sera une politique d'ordre public ; l'immigration choisie permettra de faire reculer la délinquance, et le communautarisme permettra de diminuer la violence.

Le projet est intarissable sur le sujet, reprenant notamment les propositions du récent projet de loi de prévention de la délinquance qui alourdit les sanctions pénales en direction des mineurs et transfère l'échec du ministre de l'Intérieur aux maires, appelés à devenir de véritables « shérifs ».

Enfin, s'agissant de la « **gouvernance** » des zones urbaines sensibles, le projet de l'UMP mentionne la proposition très surprenante de désigner « *dans chaque quartier, d'un commun accord, un responsable doté de vrais pouvoirs, disposant directement de tous les crédits, notamment les crédits d'Etat, chargé de planifier la politique de la ville dans le quartier* ». Chaque quartier disposerait ainsi d'une sorte de « gouverneur » non élu, qui aurait la haute main sur la conduite des politiques publiques, comme si les quartiers étaient des colonies.

Les silences : circulez, y'a rien à voir

Les silences sont parfois aussi éloquents que les propositions :

- Aucune mention des **émeutes urbaines** de l'automne 2005, après 4 ans de suppression des crédits de la politique de la ville et de montée de la précarité
- Pas d'engagement à augmenter les **moyens consacrés à la solidarité urbaine**, malgré la noirceur du constat
- Aucune allusion à l'enjeu de **péréquation des finances publiques**, pour donner aux collectivités pauvres les moyens de faire face à la solidarité urbaine
- Aucun chiffre sur les constructions de **logement social ou l'effort de renouvellement urbain** à consentir
- Refus du **droit de vote aux élections locales** pour les étrangers extra-communautaires résidant de manière régulière sur notre sol, aucune

disposition pour renforcer la démocratie locale et la **participation des habitants** à la vie de la cité

Au total, le projet de l'UMP traite la question urbaine comme un problème extérieur à la société, relevant d'une approche sécuritaire ou compassionnelle. Ses propositions masquent à peine la volonté d'en finir avec le concept de mixité sociale. C'est la promesse d'une société du chacun chez soi, porteuse d'injustice et de violence.

Propositions de l'UMP pour l'Outre-Mer

L'UMP a tenu une convention sur l'outre-mer le 12 juillet dernier à Paris. Des débats ont été organisés à partir d'un document de travail intitulé « *outre-mer, libérons l'énergie* ».

Cette convention a débouché sur une note de synthèse d'une dizaine de pages (document ci-joint) mais le projet UMP pour la France adopté le 18 novembre ne consacre au final que deux paragraphes à l'outre-mer sur un document de 31 pages.

I. Document de synthèse de la convention UMP sur l'outre-mer

Trois idées maîtresses sont fixées :

- la spécificité et la diversité de l'outre-mer justifient une approche de type « discrimination positive »
- la question de la sécurité et du développement économique doivent être les questions majeures, au détriment de la question institutionnelle
- sur la question du développement économique, l'accent doit être mis sur le développement dans l'environnement régional

Une hypothèse de base est posée : « *dans le cadre des contraintes budgétaires nationales, le volume des aides publique est, de toute façon, destinée à se réduire* ».

4 grands thèmes font l'objet de propositions :

- A. « Garantir la sécurité, première des libertés » : comment faire confiance à ceux qui ont échoué ?

Si nous partageons le souci de lutter contre la narcotrafic et l'immigration clandestine, la surpopulation carcérale, les filières de trafic et le travail clandestin, il convient de rappeler que le Président de l'UMP/Ministre de l'intérieur avait tout loisir de traduire ses priorités en acte de gouvernement pendant 5 ans !

Il en va de même des propositions d'aide aux pays pauvres frontaliers des régions d'outre-mer : les actes de ce Gouvernement et de la majorité contredisent leurs propositions !

- B. « Créer les conditions d'un véritable développement local et d'un emploi durable »: vers l'aggravation des inégalités territoriales

Le nécessaire préalable du rattrapage du niveau de développement économique des outre-mers par rapport à la métropole est abandonné (cf p. 5) au profit d'une « voie propre » pour chaque territoire.

Pour se faire, l'UMP propose :

- conserver le dispositif de défiscalisation en simplifiant le dispositif et en en corrigeant d'éventuels effets pervers : il convient de rappeler que, depuis 2003, aucun projet de loi de finances n'a été épargné par les tentatives de remise en cause de la défiscalisation par la majorité (Projet 2004 et 2005) voire le Gouvernement lui-même (projet 2006).
- Mise en place de « zones franches globales d'activité » sans aucune indication concernant la compensation aux collectivités locales des exonérations.
- Développement de partenariats économiques régionaux en incitant les grandes entreprises nationales de service à utiliser les territoires d'outre-mer comme des

« plate-formes logistiques et décisionnelles » pour mieux pénétrer les marchés étrangers environnant. Sur ce sujet, on peut noter que le niveau de pauvreté de la plupart des voisins des régions d'outre-mer hypothèquent en bonne partie cette piste de développement économique.

- Favoriser l'émergence de pôle de compétitivité ultra-marins. Outre que des pôles existeront d'ores et déjà à la Réunion et en Guadeloupe, la logique de saupoudrage de ces pôles ne permettra pas non plus à elle seule de permettre un développement économique endogène.
- Structurer le dialogue social outre-mer : il est proposé l'extension de l'expérience menée en Martinique, sous l'impulsion du précédent Gouvernement.

C. « Développer une solidarité qui ne se confonde pas avec l'assistanat et qui soit au service de l'égalité des chances » : de bons objectifs sans moyen financier !

L'UMP propose de « modifier notre conception de la solidarité avec l'outre-mer » qui serait aujourd'hui un concept « fourre-tout » consistant « à acheter la paix sociale à coup de transferts » (p. 6)!

- en matière de santé, les carences (offre de soin, recherche sur les maladies émergentes et tropicales, toxicomanie, accueil des personnes âgées) sont pointées mais aucun effort financier de la part de l'Etat n'est annoncé : le constat n'amène rien !
- en matière d'éducation : promotion des écoles de la deuxième chance (initiative régionale !), accentuation de la formation professionnelle et ouverture des Universités et des étudiants vers leur zone géographique ou vers la métropole.
- En matière de logement : si le problème de la rareté du foncier et de mobilisation des crédits sont posés, seule la solution du recentrage de la défiscalisation vers le logement social est avancée.
- En matière d'aménagement du territoire : est annoncée une mobilisation particulière pour la rénovation des centres des agglomérations chef-lieu et une politique de protection et de promotion des espaces remarquables et de la biodiversité sans, là encore, aucune solution concrète. Sur la continuité territoriale, est reprise l'idée d'une remise en cause des obligations de service public sur les compagnies aériennes et une réforme des congés bonifiés afin de diminuer le prix du billet ! Le désenclavement numérique, l'extension de la TNT et le soutien aux politiques de transport en commun sont également avancés.

D. « Conforter les identités et les cultures diverses au sein d'une république unie »: le plagiat du programme socialiste !

- L'UMP se déclare soudainement favorable à l'enseignement des langues et cultures régionales, à la modification des missions du CSA pour promouvoir l'outre-mer, à la promotion, à talent égal, des originaires d'outre-mer dans la haute administration et pour les investitures électorales (on notera à ce sujet qu'aucun originaire ne devrait être élu sous l'étiquette UMP aux prochaines législatives en métropole contrairement au PS)
- L'UMP reprend des propositions que le Gouvernement UMP a enterré comme la création d'un lieu destiné à l'outre-mer en métropole.
- Sont également proposés deux gadgets : la création d'un «Conseil interministériel de l'outre-mer » sous l'autorité du Président de la République (rôle d'évaluation

uniquement) et, au sein du MEDETOM, une structure chargée d'appréhender les difficultés des ressortissants du 5^{ème} DOM.

Enfin, la conclusion du document revient sur la question institutionnelle qui ne peut être considérée comme une fin en soi et doit d'abord servir le développement du territoire concerné et l'amélioration des conditions de vie de la population

II. Propositions pour l'outre-mer du projet général de l'UMP : le vide !

Le projet de l'UMP pour la France présenté le 17 novembre ne consacre que deux paragraphes à l'outre-mer (soit 22 lignes !) sur un ensemble de 31 pages !

Ne sont repris que :

- P. 16 : la « mobilisation des services publics en matière de lutte contre le narcotrafic, l'immigration clandestine et le travail clandestin, la protection contre les catastrophes naturels, le réseau hospitalier et la prise en charge des personnes âgées et handicapées ». Dans ce paragraphe sur les services publics, sont également prônées la remise en cause des obligations de service publics pesant sur les compagnies aériennes desservant l'outre-mer et la révision des modalités d'application du système de congé bonifié comme moyen d'abaissement du coût des billets.
- P. 30 : « Donner à l'outre-mer de vraies chances de succès » en créant les conditions d'un véritable développement économique en conservant la politique actuelle d'incitation fiscale, en créant des « zones franches globales d'activités » et une politique volontariste de création de pôles de compétitivité ultramarins.

Il semble donc bien que le candidat UMP développera, au delà des formules et discours convenus sur la situation actuelle outremer, et notamment sur la sécurité et l'immigration clandestine, uniquement deux grandes propositions :

- **l'abaissement du coût du transport aérien qui cache en fait une remise en cause des dispositifs de congé bonifiés**
- **la création de zone franche globale d'activité sans aucune indication sur la compensation des exonérations au profit des collectivités locales (comme en Corse).**

Propositions de l'UMP sur les questions LGTB

Sur le bilan de la législature

Quelques améliorations au pacs ont été concédées ici et là par la droite (nouveaux droits pour les commerçants pacsés, redéfinition cosmétique des droits et devoirs liés au pacs – éléments qui ne répondaient pas à la demande sociale d'amélioration de ce statut, mais aussi suppression du délai d'imposition commune ou inscription en marge de l'état civil).

La création de la HALDE résulte de la mise en œuvre d'une directive européenne. En pratique, la majorité actuelle a refusé de nommer comme membre des associations représentatives des différents types de discrimination : aucune association LGBT ne collabore au travail de la HALDE. Tout au plus, certaines associations antiracistes ont elles été intégrées à un collège associé dont le rôle est purement consultatif. De plus, les moyens n'y sont pas, tant juridiques qu'humains.

La lutte contre les discriminations s'est bornée à aggraver les peines des auteurs d'actes violents lorsque l'orientation sexuelle de la victime est en jeu, ce qui relève d'une vision où le tout répressif est le guide.

Une avancée réelle a été obtenue sur **la pénalisation des propos homophobes**, mais la majorité sortante a voulu maintenir une différence entre les peines encourues selon le motif de discrimination. Le résultat est que certains propos (racistes par exemple) sont surpénalisés puisqu'un an est désormais encouru pour des propos – ce qu'aucune association ne demandait. Ici encore, le tout répressif règne, et le principe d'une différence entre les motifs de discriminations procède d'une curieuse méthode pour lutter contre les discriminations...

Sur la posture du projet de l'UMP«

Dans un monde qui change vite, la France doit changer de rythme », proclame le projet dès sa première page.

Pour rompre avec l'image conservatrice de la droite, l'UMP affiche une compréhension des changements en cours. Pour ce qui concerne les évolutions de notre société, force est de constater combien l'incapacité à comprendre nos concitoyens reste de mise chez les conservateurs.

Après avoir tant décrié le pacs, l'UMP fait amende honorable en concédant qu'elle n'y est plus opposée, sans pour autant aller jusqu'à l'inscrire dans son projet. Quelle avancée !

Sur la lutte contre les discriminations, la seule proposition pouvant concerner par ricochet les questions LGBT est de renforcer les amendes et prévoir des obligations de publication : le tout répressif comme programme, et rien n'est prévu en matière d'éducation ou de sensibilisation !

Le projet de l'UMP sur les questions LGBT

L'UMP propose de « *mettre fin aux discriminations subies par les couples homosexuels en créant le contrat d'union* », signé en mairie, garantissant « *aux couples homosexuels qui le souhaitent la même reconnaissance sociale que les couples hétérosexuels* » et assurant « *l'égalité des droits successoraux, sociaux et fiscaux ainsi que l'égalité des devoirs* », mais précisant qu' « *il n'ouvrira pas droit à la filiation et à l'adoption* ».

On peut remarquer qu'après avoir combattu le pacs, l'UMP semble redécouvrir un de ses avatars embryonnaires : ce contrat d'union (civique, civile, sociale...) est l'un des textes rédigés par les associations dans les années 90 duquel a découlé le pacs.

A l'occasion, l'UMP prétend porter un projet dans lequel les couples homosexuels auraient les mêmes droits que les couples hétérosexuels – un nouveau contrat proposant l'inverse serait une réponse communautariste dont personne ne veut.

Mais au-delà de l'affichage, l'UMP prend soin de préciser que les mêmes droits doivent être accordés, sauf en matière de filiation et d'adoption.

Il est donc clair que l'UMP propose en réalité un faux pacs et un vrai sous-mariage, avec les mêmes « droits et devoirs », sauf à l'égard des enfants.

Considérant que plusieurs dizaines de milliers d'enfants grandissent aujourd'hui dans un cadre homoparental en France (estimation de l'INED), l'UMP refuse d'accorder un cadre familial sécurisé pour ces enfants et se montre incapable de prendre en compte l'évolution et les nouvelles attentes de notre société.

LES PROPOSITIONS DE L'UMP SUR LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

Lors de sa conférence de presse du lundi 11 décembre 2006, Nicolas Sarkozy a présenté le bilan de sa politique d'immigration et ses propositions dans le cadre de la campagne présidentielle.

Nous dénonçons avant tout la **confusion des rôles de ministre et de candidat entretenue** par Nicolas Sarkozy, et lui demandons une nouvelle fois de quitter ses fonctions de Ministre de l'Intérieur. Nous dénonçons également l'**instrumentalisation du thème de l'immigration à des fins électorales et démagogiques**. Par ses déclarations, Nicolas Sarkozy prend sciemment le risque d'attiser la xénophobie et de dégrader la cohésion sociale dans notre pays.

BILAN DE LA DROITE

Sur le fond, la politique de Nicolas Sarkozy constitue **moins une « rupture » qu'un échec**.

- 1) Sarkozy a été obligé de faire deux lois sur l'immigration en une législature : du jamais-vu
- 2) **L'immigration de famille a été supérieure et l'immigration de travail inférieure sous la droite depuis 2002 que sous la gauche entre 1997 et 2002. Nicolas Sarkozy a donc échoué dans la régulation des flux migratoires, malgré ses effets d'annonce sur l'immigration « subie » et l'immigration « choisie ».**
- 3) Autre échec, la mobilisation des forces de police pour l'expulsion des familles d'enfants scolarisés, qui a ému l'ensemble de nos concitoyens l'été dernier.
- 4) **Enfin, un rapport du Sénat estime le nombre de sans-papiers à 400 000.**

LES PROPOSITIONS DE L'UMP

Les propositions de l'UMP reflètent la **méconnaissance des enjeux et des réalités** de l'immigration.

Elle propose d'augmenter l'immigration « choisie » et de réduire l'« immigration subie »

Réponse : comme l'ont montré les échecs américains et allemands dans leurs politiques de « quotas d'immigration », il est absurde de vouloir remplacer l'immigration de famille et d'asile, deux flux migratoires traditionnels, par de l'immigration de travail. Surtout, l'immigration « choisie » aboutirait à un véritable pillage des cerveaux africains, et donc à une aggravation du sous-développement du continent qui conduirait à une augmentation de l'immigration vers les pays développés. En revanche, il est possible de réguler l'immigration de travail en fonction des besoins économiques de la France.

1) Elle propose l'hypothétique et complexe création d'un ministère des migrations

Réponse : l'actuel Ministre de l'Intérieur devrait d'abord donner à sa propre administration les moyens humains et financiers qui lui manquent pour assurer une gestion efficace et humaine des dossiers de régularisation et de séjour.

2) Elle propose un traité international pour les droits des Etats et des migrants

Réponse : bonne idée mais les organisations internationales comme l'ONU n'ont pas attendu pour l'inscrire, depuis plusieurs années déjà, à leur agenda.

3) Elle propose certaines « mesurette » sans intérêt ou pas à la hauteur du problème

Exemple : la déduction d'impôt pour les immigrés sur les sommes investies pour le développement dans leur pays d'origine, au lieu de proposer de vrais contrats de co-développement avec les pays d'émigration

4) Nous ne sommes pas dans l'opposition permanente :

Exemple : nous approuvons la proposition de création d'une carte permanente de séjour pour les étrangers installés depuis longtemps en France dans le respect des valeurs.

